



**UNE RICHESSE
À RENOUVELER**

LIBÉRAL 

PROGRAMME POLITIQUE
COMMISSION POLITIQUE
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

JL
259
A5
L5
A25
1983

259
A5
L5
A25
1988

Table des matières

AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION 3

CHAPITRE I: CONSTRUIRE L'AVENIR 9

 I. DES CIBLES ATTEINTES 9

 II. LA CONTINUITÉ DANS L'ACTION 12

 III. LES NOUVELLES PRIORITÉS 13

 IV. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES 13

 V. POURSUIVRE LES EFFORTS D'ASSAINISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES 17

 VI. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE ÉCONOMIE OUVERTE
 SUR LE MONDE 19

 VII. ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE 22

 VIII. PRIVILÉGIER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE RÉGIONAL 25

 IX. CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOTRE PROSPÉRITÉ 27

CHAPITRE II: PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT 29

 I. UNE PRÉOCCUPATION RÉSOLEMENT ACTUELLE 29

 II. ENVIRONNEMENT: LE PROJET LIBÉRAL 32

 1- Des objectifs à atteindre 32

 2- Un projet collectif 34

 Partager la responsabilité 34

 Assumer le leadership 34

 Adopter une approche équilibrée 35



III. LE PLAN D'ACTION LIBÉRAL	36
1- Assurer la sécurité environnementale	36
2- Mettre en valeur le Saint-Laurent	37
3- Appliquer le principe de développement durable à la production manufacturière	38
4- La gestion intégrée des déchets solides	39
5- Renforcer le secteur de l'environnement	39
6- L'éducation environnementale	42
IV. POUR LE RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT	43
 CHAPITRE III: POUR ASSURER L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS	45
 I- DÉMOGRAPHIE: L'ENJEU	45
 II- POUR L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS: RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE	47
1- Infléchir puis renverser le déclin démographique	47
2- S'adapter au choc démographique	48
 III- LES MOYENS POUR RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE	49
1- Le bilan libéral	49
2- Pour infléchir la tendance au déclin démographique	50
Pour un appui politique et un soutien concret aux parents	50
Enrichir le Québec	55
Savoir vivre ensemble	57
3- S'adapter au choc démographique	58
Pour faire une place aux aînés	59
Pour maintenir des programmes sociaux chers aux Québécois	60
Pour une culture française forte et rayonnante	61
 IV. NOTRE CHOIX: ASSURER L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS	65
 CONCLUSION: UNE RICHESSE À RENOUVELER	67



Avant-propos

En 1985, le Parti libéral du Québec conviait la population à s'engager résolument sur la voie du redressement, à relever le défi de la concurrence internationale et à jouer pleinement la carte du Canada.

C'est sur ce programme que le Québec a accordé son entière confiance à l'équipe libérale de Robert Bourassa, une confiance qui ne s'est pas démentie depuis.

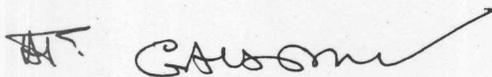
Le mandat qui s'achève a permis au Québec de retrouver pleine confiance en ses forces vives et en ses atouts. Cette confiance lui sera précieuse pour lui permettre, au cours des prochaines années, d'atteindre son épanouissement et sa prospérité. Dans le manifeste **S'ouvrir à demain**, adopté au Congrès des membres en février 1988, le Parti libéral du Québec se donnait trois grandes priorités: résorber davantage le chômage en misant sur la croissance économique, faire de la qualité de l'environnement un enjeu capital et contrer le déclin démographique.

La Commission politique du Parti libéral du Québec a repris les grandes orientations de ce manifeste comme fondements de ce programme politique soumis à l'approbation de ses membres.

Ce programme politique témoigne de la volonté du Parti libéral du Québec d'être au diapason des priorités du Québec d'aujourd'hui et de ses aspirations à l'égard du futur.

La rédaction de ce programme a mis à contribution les connaissances et la compétence de nombreux militants réunis. Il convient de les remercier très sincèrement pour leur acharnement et leur dévouement.

Le personnel du Secrétariat général du Parti libéral du Québec et, particulièrement celui du Service des Communications et de la Recherche, mérite aussi toute notre reconnaissance pour son soutien constant et indéfectible.



Henri-François Gautrin
Président
Commission politique du
Parti libéral du Québec

En 1962, le Parti libéral du Québec choisit la population à étranger résident sur la voie du redressement à l'égard de la connaissance internationale et à l'égard également la carte du Québec.

C'est sur ce programme que le Québec a accordé son entière confiance à l'équipe libérale de Robert Bourassa, une confiance qui ne s'est jamais démentie.

Le mandat qui s'achève a permis au Québec de retrouver pleine confiance en ses forces vives et en ses talents. Cette confiance lui sera précieuse pour lui permettre au cours des prochaines années d'atteindre son développement et sa grandeur. Lors de sa dernière 2^e session à l'automne, adopte au Congrès des mandats en février 1966, le Parti libéral du Québec se donne trois grandes priorités: l'échec de l'échange de biens et de services en tant que la croissance économique, l'acte de la qualité de l'environnement (un enjeu crucial) et contre le racisme démocratique.

La Commission politique du Parti libéral du Québec a reçu les grandes orientations de ce mandat comme fondement de ce programme politique soumis à l'approbation de ses membres.

Le programme politique témoigne de la volonté du Parti libéral du Québec d'être au diapason des priorités du Québec d'aujourd'hui et de ses aspirations à l'égard du futur.

La rédaction de ce programme a mis à contribution les connaissances et la compétence de nombreux militants libéraux. Il convient de les remercier très sincèrement pour leur attachement et leur dévouement.

Le personnel du Secrétariat général du Parti libéral du Québec et particulièrement celui du Service des Communications et de la Recherche, méritent aussi toute notre reconnaissance pour son soutien constant et indéfectible.

Jean-François Gauthier
Président
Commission politique du
Parti libéral du Québec

Introduction

Le Québec a repris confiance en lui. De toutes parts, dans tous les milieux, les citoyens ont vu leur condition s'améliorer au cours du mandat libéral. Travailleurs, entrepreneurs, artistes ou scientifiques, les citoyens ont senti le vent tourner.

Après des années de stériles confrontations avec Ottawa, un mandat marqué par des gains substantiels: Agence spatiale, contrat d'entretien à Canadair, Institut national d'optique. Après des années d'isolement, un dialogue fécond: le Québec, avec l'accord du Lac Meech et le traité de libre-échange, retrouve progressivement son rôle de partenaire majeur au sein de la Confédération. Après des années tumultueuses, des relations de travail plus saines: en 1988, 93% des conventions collectives ont été renouvelées sans arrêt de travail.

Signe d'une confiance en l'avenir renouvelée, témoin d'un climat plus serein et propice, les gens ont recommencé à investir. En suspens pendant des années, des projets majeurs ont débloqué. La papeterie de Matane: on en parlait depuis plus de 20 ans. General Motors à Boisbriand: le déclin transformé en succès. Les projets d'aluminerie, Alcan, Aluminerie de Bécancour, Reynolds: le Québec sur la carte mondiale de l'aluminium.

Si l'État québécois a agi comme catalyseur dans nombre de ces projets, c'est d'abord aux citoyens, inspirés d'une volonté résolue de faire progresser le Québec, qu'il faut attribuer le mérite de ces réalisations. En adoptant un nouveau style de gouvernement, l'équipe libérale transmettait un message clair à la population: les individus sont les premiers responsables du développement. Quand l'État intervient, c'est pour appuyer des initiatives locales, régionales ou sectorielles, fruits de la volonté du milieu de se prendre en main et d'améliorer sa condition.

Ce style de gouvernement repose sur la philosophie du Parti libéral du Québec faite de cinq idées maîtresses qu'il importe de réaffirmer à l'occasion de ce programme politique.

La pensée libérale

En premier lieu, le Parti libéral du Québec croit en **l'individu**, en sa liberté inaliénable et en ses capacités. La volonté des citoyens d'améliorer leur condition est le meilleur moteur de notre épanouissement comme société. Il faut laisser place à leur imagination, à leur compétence et à leurs efforts. Pour que cette volonté s'affirme et se matérialise, les libertés individuelles doivent être protégées.

Mais les individus évoluent en **société**: la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Les libertés de l'individu vivant en société sont indissociables de ses responsabilités envers ses concitoyens. Le Parti libéral du Québec se fait ainsi l'avocat de certaines valeurs qu'il considère profondément enracinées dans la population: les libertés individuelles, la justice sociale, l'ouverture et le respect de la différence. Elles constituent les fondements de la pensée libérale.

Le Parti libéral du Québec se préoccupe des plus démunis et des moins bien nantis dans notre société. Il oeuvre pour une plus grande **justice sociale**. Concrètement, il propose et réalise des réformes qui visent à

réduire les iniquités et à créer les conditions essentielles à l'égalité des chances: le droit à l'éducation primaire et secondaire dans les années soixante, le droit à des services sociaux et de santé dans les années soixante-dix, la sécurité du revenu au cours du mandat qui s'achève.

Le Parti libéral du Québec identifie le **développement économique** comme moyen privilégié pour faciliter la répartition de la richesse et la justice sociale.

Le Parti libéral du Québec reconnaît l'entreprise privée comme le moteur du développement économique. En contrepartie, il conçoit l'État, au plan économique, comme le catalyseur des forces vives, le garant du respect de l'environnement et le médiateur entre la liberté d'entreprise et les droits des travailleurs. En somme, l'État doit favoriser un climat propice au développement économique durable, empreint de paix sociale et de stabilité politique.

Le Parti libéral du Québec est profondément attaché au fait français et dédié à son épanouissement. Il identifie le gouvernement du Québec comme le seul en Amérique du Nord qui a pour mission de protéger et de promouvoir la francophonie. Il croit en un fédéralisme où le Québec, comme foyer de la francophonie canadienne, est un partenaire majeur; où il affirme son caractère distinct tout en participant au développement économique, social et culturel du Canada.

Le Parti libéral du Québec conçoit l'**État au service des citoyens**. Dans ses pratiques, l'État doit être à leur écoute et leur témoigner le respect que porte le fiduciaire d'une valeur à son propriétaire. Dans ses structures, il doit faire une grande place aux citoyens dans les décisions qui affectent leur bien-être et les inciter à l'occuper. Dans sa composition, il doit refléter la diversité des origines et des cultures qui caractérise la population.

Dans l'action, le Parti libéral du Québec est centré sur les grands enjeux auxquels fait face le Québec au fil des décennies. Il se veut le parti de la réforme durable, prêt à relever les défis du moment.

Assurer notre pérennité

Aujourd'hui, au seuil des années quatre-vingt-dix, le Parti libéral du Québec mesure le chemin parcouru. Dans le domaine de l'éducation, après des efforts gigantesques durant les années soixante, le Québec a rejoint le peloton de ses principaux concurrents. Dans le secteur de la santé, résultat d'investissements colossaux au cours des années soixante-dix, nous profitons maintenant d'un système de soins qui, malgré certaines faiblesses, fait l'envie de nombre de nos voisins. Au plan économique, les forces vives du Québec ont créé 233 000 nouveaux emplois depuis le début du présent mandat. Des progrès substantiels ont été accomplis.

Dans une perspective plus globale, le dernier quart de siècle fut marqué par des progrès spectaculaires dans les domaines scientifique, technologique et médical, mais aussi par des réveils brutaux: l'interdépendance des économies nationales, le péril écologique à l'échelle planétaire et, dans nos sociétés occidentales, la chute dramatique de la natalité.

Un parti politique apte à gouverner doit être présent aux grands rendez-vous de l'Histoire. En 1985, dans son programme politique **Maîtriser l'avenir**, le Parti libéral du Québec identifiait déjà la concurrence

internationale croissante comme porteuse tant de contraintes nouvelles que d'opportunités inespérées. Reconnaisant cette réalité incontournable, le gouvernement libéral a oeuvré de manière à en tirer profit. Toujours actuel, ce phénomène exigera des efforts supplémentaires.

Aujourd'hui, à l'aube d'un troisième millénaire, il faut savoir discerner les nouveaux défis auxquels devra faire face le Québec. Le Parti libéral du Québec en a cerné deux: la protection de notre patrimoine naturel et l'avenir du fait français au Québec.

Les enjeux liés à l'environnement et au niveau de la population sont d'un ordre tout à fait particulier. Ils concernent la survie même de notre société telle que nous la connaissons. Serions-nous les derniers à apprécier les fruits d'un environnement sain? À tirer profit de ses richesses naturelles autrefois considérées comme inépuisables? Formerions-nous la dernière génération de Québécois suffisamment nombreuse pour prétendre constituer une société distincte? Si tel était le cas, nous serions là, véritablement voués à l'assimilation, lente mais sûre.

L'enjeu est limpide: sommes-nous assez fiers de ce que nous sommes pour vouloir nous perpétuer dans l'avenir, pour travailler à la pérennité du fait français au Québec, de son territoire enviable et de son caractère distinct? À cette question qui nous interpelle tous, le Parti libéral du Québec répond d'un oui résolu.

Les conditions de base

Comme les édifices reposent sur des fondations, les sociétés doivent compter sur certaines conditions de base à leur épanouissement. Parmi celles-ci figurent la prospérité économique, un environnement sain et une population croissante. Lorsque ces fondations s'effritent, sournoisement, l'édifice chancelle. Des fissures apparaissent, comme l'épuisement des forêts, la dégradation des terres arables, ou encore les problèmes de financement du Régime des rentes du Québec.

À terme, l'édifice peut s'effondrer. Des secteurs économiques entiers, fondés sur l'exploitation de ressources naturelles déperissantes, peuvent être anéantis. Des programmes sociaux chers aux citoyens peuvent s'affaïsser faute de contribuables. Un gouvernement responsable doit savoir reconnaître ces éventualités. Mieux: il doit agir en temps opportun.

Remarquablement, ces conditions de base au développement sont interreliées. Tout se tient. Ainsi, certaines entreprises utilisant des technologies de pointe intègrent maintenant, dans leurs décisions de localisation, l'exigence de l'air pur, non seulement pour le bénéfice de leurs employés, mais aussi parce que leurs instruments sont vulnérables à la pollution. Inversement, nos efforts d'assainissement industriel sont souvent tributaires de l'existence d'une technologie alternative.

Par ailleurs, le solde migratoire d'une région dépend largement de sa prospérité relative. La croissance économique, elle, dépend en grande partie du volume de la consommation des ménages donc, en définitive, du niveau de la population.

Il faut donc agir sur ces trois plans pour préserver les conditions de base à l'épanouissement individuel et collectif: le renforcement de la prospérité économique, la protection de notre patrimoine naturel, le maintien de l'équilibre démographique.

Ces conditions étant réunies, les citoyens, les entreprises et les associations de toutes natures pourront contribuer, chacun à leur façon, à l'édification d'une société à leur image. C'est dans la société et chez les citoyens que réside l'essentiel des forces vives du Québec. Le gouvernement doit savoir les appuyer dans leur action.

Des orientations claires

Ce programme politique comprend trois chapitres, chacun développant l'une des trois priorités politiques du Parti libéral du Québec pour un prochain mandat.

1- La prospérité: une préoccupation constante

La récession économique du début de la décennie nous a tous marqués. Inutile d'épiloguer, sinon pour dire la leçon qu'en a tirée le Parti libéral du Québec: la prospérité économique est intimement liée à la qualité de la vie. Pour nombre de nos concitoyens, en fait une nette majorité, la conjoncture économique n'est pas une abstraction de courbes et de chiffres. Elle les préoccupe de façon tangible. D'elle dépend la réalisation de projets personnels de toutes sortes, y compris parfois la décision d'avoir un enfant. Conséquemment, nous ne devons jamais nous laisser distraire des préoccupations d'ordre économique.

Le Parti libéral du Québec a fait de la prospérité économique l'un de ses thèmes centraux en 1985. Nous récidivons aujourd'hui. Non pas que des progrès substantiels n'aient pas été accomplis en quatre ans, mais si la prospérité économique doit être une préoccupation constante, cela exige de la suite dans les idées et de la continuité dans l'action.

Le premier chapitre de ce programme politique fait le point sur la situation actuelle, rappelle l'évolution récente et dégage les tendances pertinentes. Mais surtout, il énonce les orientations d'un prochain gouvernement libéral en matière de développement économique. Ces orientations conjuguent la poursuite d'efforts déjà entrepris et la mise en oeuvre d'initiatives nouvelles.

2- Se développer dans la fierté de notre environnement

L'environnement n'appartient à personne. Toutefois, sa protection demeure la responsabilité de tous et a fortiori celle du gouvernement. En fait, nous sommes tous fiduciaires du patrimoine naturel que nous ont transmis les générations précédentes. À ce titre, nous devons nous-mêmes le conserver afin que les générations futures puissent en bénéficier à leur tour.

Le second chapitre de ce programme établit le défi environnemental comme l'enjeu majeur de cette fin de siècle. Il convie l'ensemble des citoyens, des entreprises et des décideurs à mettre l'épaule à la roue en faveur de la protection du patrimoine naturel. Pour réussir, l'effort commun devra être comparable à celui qu'a consenti le Québec en faveur de l'éducation il y a 25 ans.

3- L'avenir du fait français au Québec: relever le défi démographique

Comme la prospérité économique et la conservation de notre patrimoine naturel, la croissance démographique est une condition de base de l'épanouissement d'une société. Le contraire, le déclin démographique, mène inéluctablement à l'assimilation. L'histoire du monde, y compris l'histoire canadienne, abonde d'exemples de ce phénomène. Québécois et fiers de l'être, les libéraux refusent de considérer cette voie comme une fatalité.

Le troisième chapitre propose une série de mesures visant à assurer le fait français et à garantir notre caractère distinct en luttant contre le déclin démographique. En outre, il présente des pistes pour que le Québec s'adapte au vieillissement de la population.

Une richesse à renouveler

Le Parti libéral du Québec demande à la population d'apprécier son programme politique sur la pertinence de ses priorités. Elle pourra juger si ce programme répond fidèlement à ses préoccupations et à ses aspirations.

Prospérité, environnement, fait français, telles sont les priorités politiques du Parti libéral du Québec pour le prochain mandat. Profondément attaché au Québec, à son patrimoine naturel et à son caractère distinct, notre parti associe ces priorités à ce qui constitue l'essence même de l'avenir du Québec: une richesse à renouveler.

Introduction

The first section of the book is devoted to the study of the history of the theory of the origin of life. It is a very interesting and important part of the book, which is written in a very clear and concise manner. The author has done a great deal of research and has presented the results in a very accessible way. The book is a must-read for anyone who is interested in the history of the theory of the origin of life.

Conclusion

The second section of the book is devoted to the study of the theory of the origin of life. It is a very interesting and important part of the book, which is written in a very clear and concise manner. The author has done a great deal of research and has presented the results in a very accessible way. The book is a must-read for anyone who is interested in the theory of the origin of life.

References

References

The third section of the book is devoted to the study of the theory of the origin of life. It is a very interesting and important part of the book, which is written in a very clear and concise manner. The author has done a great deal of research and has presented the results in a very accessible way. The book is a must-read for anyone who is interested in the theory of the origin of life.

References

The fourth section of the book is devoted to the study of the theory of the origin of life. It is a very interesting and important part of the book, which is written in a very clear and concise manner. The author has done a great deal of research and has presented the results in a very accessible way. The book is a must-read for anyone who is interested in the theory of the origin of life.

References

The fifth section of the book is devoted to the study of the theory of the origin of life. It is a very interesting and important part of the book, which is written in a very clear and concise manner. The author has done a great deal of research and has presented the results in a very accessible way. The book is a must-read for anyone who is interested in the theory of the origin of life.

Construire l'avenir

En 1985, le Parti libéral du Québec proposait à la population une nouvelle stratégie de développement économique axée sur un climat favorable à la croissance économique, la création d'emplois et la justice sociale. Au terme du premier mandat, le Parti libéral du Québec fait le point sur la performance économique du Québec des dernières années et scrute l'avenir pour en cerner les défis.

Le début des années quatre-vingt a été, on s'en souvient, marqué par une piètre performance de l'économie québécoise: faible croissance de la productivité, stagnation des revenus réels, perte de plus de 222 000 emplois entre août 1981 et août 1982 et faiblesse chronique des investissements. Par ailleurs, l'administration des finances publiques du gouvernement péquiste laissait entrevoir, en 1985, en l'absence de toute mesure de correction, un déficit de 4,5 milliards de dollars. Le gouvernement issu du Parti libéral du Québec se trouva alors confronté à un héritage économique peu enviable.

Mais la situation a connu une nette amélioration depuis ce temps. Ces derniers trois ans et demi se sont en effet traduits par un regain de productivité: 233 000 nouveaux emplois, une progression significative du taux d'investissement et un important redressement des finances publiques. Les entreprises québécoises ont vu leur situation financière s'améliorer et bon nombre d'entre elles sont devenues plus concurrentielles en mettant à profit les nouvelles technologies pour revitaliser leurs opérations.

Les progrès sont donc substantiels, mais le Québec doit rester vigilant. L'avenir est porteur de nouveaux défis. La mutation du paysage économique mondial, le taux de chômage encore trop élevé, le retard en matière de technologie de pointe et les disparités régionales constituent des préoccupations qui s'ajoutent aux défis de la dernière décennie que le Québec devra relever avec succès.

S'ouvrir à demain, le manifeste politique adopté par le Parti libéral du Québec en février 1988, proposait à la population québécoise d'entreprendre l'avenir dans la continuité du programme économique mis en place par l'actuel gouvernement, avec l'audace d'édifier une société plus ouverte, plus prospère et plus soucieuse de la justice sociale. Désireux de doter le Québec d'assises solides nécessaires à la prospérité future, le Parti libéral du Québec propose un projet économique qui permettra aux Québécois de construire leur avenir.

I- DES CIBLES ATTEINTES

1- La stratégie économique du Parti libéral du Québec en 1985

À l'approche de la dernière élection, le Parti libéral du Québec mettait de l'avant un programme politique dont l'un des principaux objectifs était la réalisation du plein potentiel économique de notre société. **Maîtriser l'avenir** faisait état des moyens susceptibles de bâtir une économie ouverte, productive et compétitive.

C'est sur quatre «atouts maîtres» que le Parti libéral du Québec appuyait son action et ses grandes orientations. Premièrement, la prospérité et le dynamisme économique devaient reposer sur la recherche constante d'une meilleure compétitivité et d'un climat propice à l'investissement. Deuxièmement, dans un contexte de redéploiement industriel autour des petites et moyennes entreprises (PME), la formation, la compétence et l'adaptabilité des travailleurs et des travailleuses s'imposaient comme les pendants indissociables à l'investissement. Troisièmement, l'adhésion claire au Canada et notre participation à l'ensemble de la francophonie devenaient des facteurs d'une stabilité politique indispensable à la croissance économique. Enfin, la notion d'État-animateur devait prendre le pas sur celle de l'État-entrepreneur dans l'action du gouvernement libéral.

Minée par le sous-emploi et le sous-investissement, l'économie québécoise était en perte de vitesse. L'action du gouvernement devait s'efforcer de provoquer, aussi rapidement que possible, l'émergence d'un nouveau dynamisme. Plus spécifiquement, le Parti libéral du Québec proposait:

- de résorber le sous-emploi et de retrouver des niveaux plus acceptables de chômage et d'emplois au plus tard en 1991; cet objectif exigeait la création de 80 000 nouveaux emplois par année pendant cinq ans;
- de redresser le volume des investissements afin d'atteindre un taux d'environ 20% du produit intérieur brut québécois;
- de ramener progressivement les taxes et les impôts à un niveau comparable à celui des autres provinces canadiennes;
- de réduire progressivement le déficit budgétaire de façon à stabiliser la dette du gouvernement du Québec autour d'un pourcentage constant du produit intérieur brut;
- d'établir une politique d'ensemble en matière de privatisation des sociétés d'État;
- d'entreprendre sans délai les efforts nécessaires afin de conclure, avec les États du Nord-Est américain, des contrats de vente d'électricité à long terme justifiant l'accélération du programme d'investissement hydro-électrique du Québec;
- d'adopter une politique de formation de la main-d'oeuvre reposant sur des liens plus étroits entre le milieu scolaire et le monde du travail ainsi que sur la mise à contribution des entreprises aux efforts de formation professionnelle et de recyclage.

2- Des assises solides: 1985-1989

Depuis 1985, l'économie du Québec a connu un regain de vigueur que très peu d'analystes avaient prévu. La croissance cumulative des trois dernières années a été de 13,5%, ce qui donne une moyenne annuelle supérieure à 4%. La création d'emplois a aussi atteint des sommets: depuis le 2 décembre 1985, il s'est créé au Québec près de 80 000 nouveaux emplois par année.

Grâce à la gestion efficace et responsable mise de l'avant par le gouvernement libéral, il a été possible de réduire le déficit de moitié, soit de 1,7 milliards de dollars. Le gouvernement a également été en mesure de réduire d'une manière importante le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises dans le but, notamment, d'améliorer la situation des familles, d'accroître l'incitation au travail et de stimuler les investissements productifs et stratégiques. Ces gains sont d'autant plus impressionnants qu'ils surviennent en même temps que le Québec subit une contraction marquée des transferts fédéraux dans ses recettes budgétaires.

En outre, les objectifs retenus par le Parti libéral du Québec en matière de privatisation ont été largement atteints. L'ensemble des opérations de réorientation des entreprises publiques a permis aux contribuables québécois d'économiser des sommes substantielles. Le gain pour les Québécois est double puisque la politique de privatisation a également eu un impact positif sur le développement économique régional en stimulant l'entrepreneuriat local. À titre d'exemple, les privatisations de Cambior, de Madelipêche et de certaines filiales de la Société nationale de l'amiante ont permis l'émergence et la consolidation d'entrepreneurs régionaux.

Jusqu'en 1985, la stratégie d'exportation d'hydro-électricité du gouvernement précédent se résumait, pour l'essentiel, à écouler ses surplus d'énergie excédentaire vers nos voisins. En 1986, le gouvernement libéral prévoyait la possibilité que des ventes d'exportation soient réalisées en avançant des projets hydro-électriques. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement libéral a négocié des contrats totalisant des ventes d'électricité de 2 400 Mw, soit des revenus évalués à plus de 34 milliards de dollars. Plus important encore, la croissance économique a provoqué une forte augmentation de la demande québécoise d'électricité, notamment pour des fins industrielles. Par conséquent, Hydro-Québec est désormais en mesure de planifier des investissements de l'ordre de 50 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. Véritable locomotive de l'économie québécoise, ces investissements devraient assurer une croissance soutenue de l'économie du Québec dans les années quatre-vingt-dix.

3- Un avenir en mutation

Tout cela nous permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. Outre l'apport du plan d'investissement d'Hydro-Québec, l'économie bénéficiera grandement de sa compétitivité retrouvée et de l'ouverture des marchés que lui confère aujourd'hui l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et demain, sans doute, l'avènement de l'Europe de 1992.

Les conditions sont réunies pour que le Québec conserve une performance économique égale ou supérieure à celle de l'ensemble canadien au cours des prochaines années. Cela n'ira toutefois pas sans effort de notre part.

Maintenant que la croissance est restaurée, nous devons, premièrement, faire en sorte qu'elle se maintienne et ensuite la transformer en véritable développement économique. Dans les années quatre-vingt-dix, le gouvernement libéral poursuivra un certain nombre de politiques économiques qui seront en continuité avec celles en place depuis 1985. Il en poursuivra d'autres qui marqueront des changements de trajectoire importants par rapport au programme politique de 1985. Examinons-les à tour de rôle.

II- LA CONTINUITÉ DANS L'ACTION

Le Parti libéral du Québec poursuivra ses efforts en matière d'assainissement des finances publiques. La réduction de l'endettement du Québec préserve et améliore sa position concurrentielle, nourrit et renforce la confiance des agents économiques face à son avenir. Mais puisque les buts que nous nous étions fixés en cette matière sont maintenant en vue, il sera désormais plus facile de poursuivre nos objectifs de justice sociale.

Deuxièmement, **le Parti libéral du Québec réitère sa volonté d'engager le Québec dans les grands courants de la concurrence internationale.** Le paysage économique mondial est en profonde mutation. Durant les années d'après-guerre, les États-Unis exerçaient une hégémonie économique évidente dans le monde. Depuis, d'autres pays sont en voie de les rejoindre et, même si on ne peut pas encore parler de parité, il existe actuellement trois grands centres de pouvoir économique: l'Amérique du Nord, la Communauté économique européenne et les pays du Pacifique. Il est même possible que, d'ici peu, le bloc communiste joue un rôle significatif dans l'économie mondiale.

Plus près de nous, le traité de libre-échange avec les États-Unis accélérera des tendances déjà observables quant à l'intégration de l'économie nord-américaine. Les tarifs entre les deux pays seront progressivement éliminés et nous bénéficierons, pour la première fois dans notre histoire, d'un accès garanti à un marché de 250 millions de consommateurs.

Tout cela signifie que le commerce extérieur sera plus que jamais un élément vital de notre avenir économique. Il est donc essentiel de poursuivre une stratégie axée sur l'amélioration de la compétitivité, la productivité accrue, la présence économique du Québec sur le plan international et la conquête de nouveaux marchés.

De plus, notre prospérité restera largement dépendante du maintien de conditions économiques favorables à l'investissement et à l'exportation. Cela signifie que, dans l'avenir immédiat, le Québec doit continuer d'exiger du gouvernement fédéral qu'il maintienne les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien à des niveaux compatibles avec la croissance économique et la création d'emplois.

Troisièmement, **le Parti libéral du Québec propose de poursuivre et d'accélérer la modernisation de l'économie québécoise, notamment en matière de développement technologique.** Les progrès de la recherche fondamentale et appliquée ainsi que ses retombées technologiques continueront dans un avenir prévisible de créer de nouvelles opportunités qui, jusqu'à maintenant, relevaient de la science-fiction. En dépit d'efforts appréciables et de certains progrès, le Québec a encore beaucoup de chemin à parcourir pour relever le défi technologique.

Enfin, **le Parti libéral du Québec favorisera un meilleur équilibre régional en matière de croissance et de possibilités d'emploi.** Malgré la croissance des dernières années, d'importantes disparités régionales et sous-régionales persistent, notamment en matière d'emploi, de chômage et de taux d'activité. Les régions constituent des entités différentes: elles possèdent des caractéristiques, des ressources, un potentiel et des contraintes qui leur sont propres. Donc, la pleine réalisation du potentiel économique du Québec exigera l'entière participation de chacune des régions conformément à leur personnalité propre.

III- LES NOUVELLES PRIORITÉS

Dans son manifeste politique **S'ouvrir à demain**, le Parti libéral du Québec identifiait deux nouvelles priorités ayant des incidences majeures sur la politique économique du gouvernement du Québec. Il s'agit de la protection de l'environnement et du défi démographique. Bien que ces deux sujets feront l'objet de chapitres ultérieurs, il convient d'en souligner ici la dimension plus proprement économique.

La protection de l'environnement fera désormais partie des enjeux majeurs de la politique économique. La croissance, oui, mais une croissance propre, et soutenable à long terme! Il nous faudra aussi combler de fâcheux retards pris en regard du traitement des rejets industriels, des déchets solides, des polluants agricoles. Il nous faudra intégrer la dimension environnementale à nos plans de développement, à nos projets industriels, aux efforts de mise en valeur de nos ressources naturelles. Et comme tout cela nécessitera des investissements majeurs, il nous faudra veiller à en maximiser les retombées économiques au Québec.

Le gouvernement du Parti libéral du Québec mettra également la politique économique à contribution pour relever le défi démographique. Les conditions économiques déterminent, pour une large part, l'attrait relatif du Québec pour les immigrants. Par la suite, leur intégration réussie à notre société nourrira son processus de croissance et augmentera son potentiel de développement. Des facteurs économiques et financiers sont également susceptibles de jouer aussi un rôle important en regard de l'évolution de la natalité: soutien au revenu familial, accès à l'habitation, normes du travail, etc. En particulier, l'État québécois continuera à reconnaître l'apport de ceux qui élèvent une famille en les faisant bénéficier d'importants transferts de revenu.

Enfin, nous sommes persuadés qu'il faut insister sur un enjeu économique majeur: celui du **développement des ressources humaines**.

IV- LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

En 1980, à la veille de la dernière récession, le Québec comptait 294 000 chômeurs et son taux de chômage était de 9,8%. Huit ans plus tard, malgré une réduction considérable du nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail, malgré un redressement majeur des investissements et une intense modernisation de l'économie, en une sixième année de croissance ininterrompue, le Québec comptait encore 311 000 chômeurs, pour un taux de chômage de 9,4%. Comment se fait-il que la croissance économique impressionnante des dernières années n'ait pas résulté en une réduction plus substantielle du niveau de chômage, comme en Ontario, par exemple?

Un examen plus attentif des données sur le chômage révèle un peu ce qui s'est passé. Dans les années soixante-dix, les jeunes de 15 à 24 ans comptaient, bon an mal an, pour environ la moitié du nombre des chômeurs au Québec. En 1980, ce pourcentage était de 45,9%. Or, la proportion de chômeurs jeunes a décliné constamment par la suite, de sorte qu'aujourd'hui, ils ne représentent plus qu'un chômeur sur quatre. Ce qui frappe, c'est que les travailleurs et les travailleuses de 25 ans et plus aient remplacé les jeunes dans les rangs des chômeurs. Leur nombre a en effet augmenté de 64 000 depuis 1980, une augmentation de 40%. De plus, le nombre de chômeurs de longue durée dans leurs rangs a presque doublé, pour atteindre 115 000 en 1988.

Tout cela découle du fait que la nature du chômage a profondément évolué au Québec au cours des dernières années. Autrefois, le sous-emploi était un problème largement concentré chez les jeunes et il reflétait l'insuffisance de la croissance économique. Il fallait donc stimuler l'expansion pour résorber le chômage. Désormais, cette prescription ne suffit plus: au-delà d'un certain seuil, la lutte au sous-emploi se butte à un noyau dur de chômage, composé en bonne partie de personnes difficilement adaptables, peu mobiles, ou même aux prises avec des problèmes graves d'employabilité. Il est probable, comme le notait le Conseil économique dans le vingt-cinquième exposé annuel **Recibler les priorités** que la récession et la croissance impressionnante qui ont suivi, aient accéléré le processus en hâtant la disparition d'activités traditionnelles et l'apparition de secteurs de production faisant appel à une technologie de pointe. Le chômage persiste alors que des milliers de postes restent vacants. Nous sommes confrontés à un volume croissant de main-d'oeuvre mal qualifiée pour combler les emplois disponibles dans une économie en voie de modernisation rapide.

À partir de ce constat, on saisit facilement toute la place que devrait prendre le développement des ressources humaines dans le Québec d'aujourd'hui. Pour lutter efficacement contre le chômage, il nous faut, en plus de maintenir un niveau élevé d'activité, lutter contre un problème structurel de mésadaptation entre une portion croissante de la main-d'oeuvre et les emplois disponibles. Pour être efficace et complète, une telle politique doit poursuivre trois grands objectifs:

- 1- l'acquisition, avant l'entrée sur le marché du travail, d'une solide formation de base, ainsi que des connaissances théoriques et pratiques pertinentes à l'exercice des activités requises au sein d'une économie moderne;
- 2- un accès très large, pour l'ensemble de la population active, à la formation permanente, au perfectionnement en emploi, à l'adaptation technologique, au recyclage, bref à tout ce qui est susceptible de faire évoluer les compétences des travailleurs, leur vie durant, au même rythme que les besoins d'une économie en mutation;
- 3- des possibilités réelles d'insertion au marché du travail pour ceux et celles qui ont des problèmes graves d'employabilité: décrocheurs, assistés sociaux aptes au travail, analphabètes, travailleurs âgés victimes de licenciement, accidentés du travail, etc.

Le premier objectif met principalement à contribution le système d'éducation. Les deux autres interpellent de nombreux intervenants, dont les employeurs, les syndicats, les maisons d'enseignement et le système de formation de la main-d'oeuvre.

1- Le système d'éducation et la formation

Notre système d'éducation ne répond guère de façon adéquate aux besoins d'un monde en pleine mutation, au moment même où s'impose la nécessité de promouvoir la souplesse et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre. Les taux d'abandon sont trop élevés et un nombre effarant de diplômés de l'école secondaire sont fonctionnellement analphabètes et incompetents en mathématiques. À l'instar de ses compétiteurs, le Québec doit viser le renforcement des apprentissages de base au niveau secondaire, particulièrement la langue maternelle, les mathématiques, les sciences et la langue seconde. Dans le monde d'aujourd'hui, «apprendre à apprendre» est le prérequis essentiel à tout épanouissement individuel et à toute participation réussie au marché du travail.

En 1986, le gouvernement libéral entreprenait une réforme de l'enseignement professionnel secondaire afin de préparer une main-d'oeuvre à la fois plus polyvalente et plus fonctionnelle. Cette réforme a introduit deux nouveaux cheminements de formation professionnelle. Le premier prépare l'étudiant à un métier hautement qualifié menant à un diplôme d'études professionnelles. Le second prépare l'étudiant à l'exercice d'un métier dont l'apprentissage fait appel au développement d'habiletés gestuelles plus qu'à l'assimilation de connaissances théoriques et mène à un certificat d'études professionnelles. De plus, cette réforme offre des pistes de solution à la nécessité de rationaliser la répartition des enseignements sur le territoire, de resserrer les liens entre l'école et l'entreprise, d'harmoniser l'enseignement du secondaire et du collégial de même que la formation des jeunes et des adultes.

Cette réforme engage le Québec dans la bonne voie. Des efforts supplémentaires sont toutefois requis pour resserrer davantage les liens école-entreprise. Ils devront permettre à l'école de mieux connaître les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché du travail et de s'y adapter d'une manière continue et rapide, de profiter des ressources de l'entreprise pour la formation des élèves et le perfectionnement des enseignants et d'articuler, plus adéquatement, les formations avec les exigences technologiques actuelles.

Il y a lieu de mieux harmoniser, entre le secondaire et le collégial, les formations techniques. Une attention particulière sera portée quant à l'arrimage des programmes de façon à éliminer le dédoublement des matières. Par une harmonisation plus complète, les programmes de chaque ordre d'enseignement répondront davantage aux besoins des étudiants.

Dans certains pays d'Europe, notamment en Suisse et en Allemagne de l'Ouest, le gouvernement a mis en place un vaste système d'apprentissage des métiers. Il s'adresse à la majorité des jeunes entre 15 et 20 ans et leur assure une transition ordonnée, échelonnée sur plusieurs années, entre l'école et l'entreprise. En comparaison, les régimes d'apprentissage en vigueur ici et là en Amérique du Nord sont rudimentaires. Sans chercher à copier ce qui se fait ailleurs, le gouvernement libéral entend s'en inspirer pour jeter un regard neuf sur un secteur d'activité largement sous-développé du Québec. À cet égard, une politique intégrée d'apprentissage sera élaborée.

2- La formation de la main-d'oeuvre

À l'heure actuelle, les programmes de formation de la main-d'oeuvre engagent des dépenses de quelque 600 millions de dollars par année au Québec. Il s'agit de programmes fédéraux-provinciaux de recyclage, de reclassement ou de formation en vue de hausser l'employabilité de travailleurs en difficulté. Au total, ils touchent annuellement moins de 1% de la population active: l'impact est dérisoire en regard du défi à relever.

Pour les travailleurs, il faut que l'éducation permanente devienne un mode de vie plutôt qu'une opération de dépannage en cas de coup dur. Pour les entreprises, il faut que les efforts de développement des ressources humaines deviennent assimilables à des investissements en capital. Nous n'y parviendrons pas sans changer des façons de faire, des attitudes, des modes d'opération, sans faire évoluer des mentalités.

C'est pourquoi le Parti libéral du Québec s'engage à convier les Québécois à un vaste effort de réflexion sur les enjeux de la formation permanente de la main-d'oeuvre et sur les moyens d'y parvenir. Une unité de travail, présidée par un ministre, sera constituée pour élaborer des orientations qui feront ensuite l'objet d'une large consultation. Les orientations qui auront fait consensus serviront de fondement à l'implantation de mécanismes favorisant la formation sur une base permanente.

En ce qui concerne le financement de la formation permanente, la Commission Jean qui a étudié le sujet il y a quelques années et, plus récemment, la Commission De Granpré ont proposé une taxe générale sur la masse salariale. Le Parti libéral du Québec ne partage pas ce point de vue, en raison surtout de l'impact négatif d'une telle taxe sur la création d'emplois et de son incidence inégale sur les petites et les grandes entreprises. Il préconise plutôt une approche incitative, semblable à celle ayant conduit au développement des fonds privés de retraite, telle que la mise en place de régimes enregistrés d'épargne-recyclage collectifs ou individuels et la création de régimes collectifs de formation professionnelle semblables aux régimes supplémentaires de rente.

Le gouvernement issu du Parti libéral du Québec entend modifier les commissions de formation professionnelle (CFP) afin de consolider et d'élargir leur mandat.

Ainsi, les ressources actuellement dispersées dans le réseau Travail-Québec, les CFP et certaines directions du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pourront être regroupées au sein de nouvelles Commissions de développement de la main-d'oeuvre. Ces dernières deviendront ainsi la porte d'entrée unique aux mesures de main-d'oeuvre en région. Cela devrait promouvoir une meilleure concertation des intervenants et une plus grande efficacité des programmes.

3- Le relèvement de l'employabilité

Les ressources actuellement consacrées en faveur des personnes vulnérables au chômage et difficilement employables sont appréciables. Il faudra toutefois faire davantage.

Dans le but d'encourager des transferts de main-d'oeuvre d'une entreprise ou d'un secteur d'activité à un autre et de faciliter l'intégration des travailleurs âgés à des programmes de formation professionnelle, le Parti libéral du Québec propose d'explorer la mise en place d'un système de reconnaissance de l'expérience et des compétences. Au Québec, bon nombre de travailleurs sont entrés sur le marché du travail sans grande préparation, mûs par la nécessité de gagner rapidement leur vie. La plupart de ces travailleurs ont acquis en emploi des connaissances précieuses leur permettant d'accéder à des postes semi-spécialisés ou spécialisés. Toutefois, aucune reconnaissance officielle ne sanctionne ces compétences. Une telle reconnaissance améliorera leur mobilité et, par conséquent, leur capacité à faire face au changement.

De plus, pour les travailleurs âgés, victimes de licenciements collectifs, le gouvernement libéral entend bonifier, de concertation avec le gouvernement fédéral, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA). Ce programme, qui s'applique à tous les secteurs d'activité, n'est actuellement accessible qu'aux travailleurs de 55 ans et plus.

De façon générale, le gouvernement libéral verra à améliorer l'accès aux programmes de main-d'oeuvre et à en simplifier l'administration. Par exemple, il y a lieu de modifier les critères d'admissibilité du programme de soutien de la formation en entreprise (PSFE) afin de le rendre accessible à certaines entreprises de plus de 200 employés. Il convient aussi de modifier le programme de Formation sur mesure en établissement (FME) afin de retirer l'obligation d'utiliser les établissements publics de formation. Nous estimons que l'entreprise privée pourrait souvent offrir ce type de formation à moindre coût et dans de meilleures conditions puisqu'elle possède généralement une plus grande expertise.

Enfin, le gouvernement libéral verra à l'application rapide et énergique des mesures favorisant le retour au travail des assistés sociaux aptes au travail. À cet effet, il mettra à leur disposition une gamme de programmes souples et généreux pour leur permettre de prendre confiance en leurs moyens, de compléter leur formation et de parfaire leur apprentissage.

V- POURSUIVRE LES EFFORTS D'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

L'assainissement des finances publiques demeure, pour le Parti libéral du Québec, une condition essentielle à la prospérité économique future du Québec. L'attitude responsable qu'a adoptée le gouvernement libéral dans la gestion des programmes gouvernementaux, appuyée par une remarquable performance de l'économie québécoise, a permis d'améliorer de façon substantielle l'état des finances publiques. Ainsi, par ses actions, le gouvernement a réussi à contrôler la croissance des dépenses, à diminuer considérablement le déficit et à réduire la dette en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Le gouvernement du Québec se doit de consolider les efforts déjà entrepris. En trois ans, le déficit a été coupé de moitié, passant successivement de 3,3 milliards de dollars en 1985-1986 à 2,8 milliards de dollars en 1986-1987 et à 2,3 milliards de dollars en 1987-1988, pour être diminué à nouveau à 1,6 milliard de dollars en 1988-1989, et ce, malgré les baisses d'impôt de l'ordre de 1,5 milliard de dollars annoncées pendant cette période. En pourcentage du PIB, le déficit sera passé de 3,8% en 1984-1985 à 1,1% en 1988-1989, soit une proportion inférieure à celle observée depuis le milieu des années soixante-dix.

Au cours de la même période, le taux moyen de croissance des dépenses gouvernementales a été maintenu à 4,7% par an. Il s'agit là d'une progression à peine plus élevée que l'inflation qui s'est établie en moyenne à 4,2% par an.

L'amélioration de la situation financière du Québec a permis de réduire très substantiellement les besoins d'emprunts nets: en 1988-1989, ces derniers connaissent une diminution de 396 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Ils seront inférieurs, cette année, à 1 milliard de dollars, et ce, pour la première fois depuis 1975-1976.

Tout en allouant des sommes substantielles pour répondre à des besoins urgents de la population, notamment dans les secteurs de la santé et de l'environnement, ces politiques ont également permis de poser des jalons indispensables pour s'assurer que le Québec soit mieux en mesure de tirer son épingle du jeu sur le plan de la compétitivité de ses entreprises, au Canada et ailleurs dans le monde.

Malgré les progrès importants accomplis dans le redressement de la situation financière du gouvernement du Québec, de nouveaux problèmes surviennent. D'une part, le gouvernement fédéral se désengage rapidement du financement de la santé et de l'éducation supérieure. Donc, le Québec devra augmenter les sommes consacrées à ces deux secteurs d'activité, non seulement en raison de la croissance rapide des dépenses, mais aussi pour compenser la réduction de la contribution du gouvernement fédéral.

D'autre part, le gouvernement fédéral a annoncé aussi son intention de prélever une taxe sur la valeur ajoutée. C'est donc dans un contexte encore plus serré que le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts pour accroître sa marge de manoeuvre financière. Celle-ci lui est essentielle pour améliorer sa

position concurrentielle et pour assumer ses responsabilités à l'égard, notamment, du défi environnemental et du redressement démographique.

1- L'application d'une politique budgétaire prudente

Lors de la dernière élection, le Parti libéral du Québec s'engageait à éliminer dans une première étape le recours aux emprunts pour financer ce qu'on a appelé «l'épicerie», c'est-à-dire, les dépenses du gouvernement excluant ses immobilisations et ses contributions d'employeur aux régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Pour nous, cet engagement était une question d'équité et de saine gestion, car une pratique budgétaire qui finance une partie substantielle des dépenses courantes par l'emprunt, équivaut à transférer aux générations futures, les coûts de services publics dont bénéficie la génération présente. Cette règle s'impose aussi comme principe de saine gestion pour éviter que les dépenses d'intérêts ne viennent compromettre l'équilibre budgétaire pour de nombreuses années à venir.

Cette étape a déjà été franchie. Nous croyons toutefois qu'il faut aller encore plus loin et éliminer aussi le transfert, aux générations futures, de la partie du fardeau des dépenses courantes, attribuables aux contributions du gouvernement aux régimes de retraite. Il ne s'agit pas d'un montant négligeable; à titre d'exemple, en 1989, les engagements financiers du gouvernement du Québec à l'égard des régimes de retraite de ses employés totalisaient plus de 2,1 milliards de dollars. Ainsi, le Parti libéral du Québec estime que le gouvernement doit préserver l'équilibre de son compte courant et n'emprunter que pour financer ses dépenses totales d'immobilisations.

2- Une gestion responsable des finances publiques

Le gouvernement se doit de répondre aux besoins de la population, tout en respectant sa capacité de payer. Si l'on veut réaliser un redressement durable des finances publiques, il est impératif que le gouvernement continue, dans l'avenir, à contrôler les finances publiques de façon aussi rigoureuse et responsable.

Ainsi, le gouvernement libéral doit poursuivre ses efforts de gestion afin de maintenir le taux de croissance des dépenses inférieur à celui de l'économie. Alors que les dépenses du gouvernement du Québec représentaient 26% du PIB en 1983-1984 et 23,6% en 1987-1988, elles ne représentaient que 22,4% en 1988-1989. Le Parti libéral du Québec juge qu'il faut limiter la croissance globale des dépenses publiques à un niveau inférieur à celui de la croissance du PIB. D'une part, le gouvernement doit poursuivre la révision des bases budgétaires des programmes existants. Le secteur public québécois se doit d'être compétitif. Cela signifie qu'il faudra examiner encore davantage l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des dépenses publiques, ainsi que l'importance accordée jusqu'ici à certains services gouvernementaux. D'autre part, il doit freiner la croissance automatique des coûts des programmes.

La politique de privatisation mise en application par le gouvernement libéral a eu un impact positif à l'égard de l'assainissement des finances publiques. Cette étape étant franchie, un prochain gouvernement libéral entend poursuivre sa politique de privatisation et de réorientation des sociétés d'État, selon le principe du cas par cas, recherchant l'impact le plus profitable à notre économie. D'autre part, les sociétés d'État maintenues verront à renforcer leur action structurante sur l'économie du Québec, notamment au niveau des régions, tout en étant complémentaires au secteur privé. Ainsi, les prises de participations éventuelles des sociétés d'État devront demeurer minoritaires et rachetables à un juste prix lorsque les entreprises impliquées auront atteint le dynamisme requis.

3- Une fiscalité concurrentielle

En matière de fiscalité, les deux grands objectifs du Parti libéral du Québec sont de maintenir et de renforcer la compétitivité de notre économie et d'assurer l'équité sociale. Axée sur la restauration de la compétitivité de notre régime fiscal par rapport à l'Ontario, la réforme de la fiscalité québécoise s'est traduite, au cours des trois dernières années, par une réduction substantielle du fardeau fiscal des particuliers et des familles, ainsi que par l'amélioration du régime fiscal des entreprises.

Alors que le taux marginal maximum d'imposition s'établissait à 33% à notre arrivée au pouvoir, il a été réduit à 28% en 1985-1986, puis à 24% à l'occasion du Discours sur le budget 1988-1989. La réforme fiscale a, par ailleurs, permis de simplifier considérablement la table d'impôt, en ramenant, notamment, de 16 à 5 les paliers d'imposition. Quant aux allègements fiscaux résultant de cette réforme, déjà en 1988, 605 millions de dollars étaient retournés aux contribuables grâce à une table d'impôt transitoire, et l'énoncé budgétaire de 1988-1989 prévoyait une réduction supplémentaire de 259 millions de dollars pour l'année fiscale 1989.

Certaines mesures de la réforme fiscale du gouvernement libéral ont permis de réduire de trois quart l'excédent du fardeau fiscal des contribuables québécois par rapport à celui des Ontariens. Les nouvelles interventions fiscales du gouvernement devraient favoriser de plus en plus les familles.

D'autres mesures ont eu pour effet de renforcer, de façon significative, la compétitivité du régime fiscal des entreprises. Alors que l'écart du fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario était de 9,6% en 1985, il ne se situe plus qu'à 1% en 1989. Le Parti libéral du Québec attache une grande importance à l'environnement fiscal des entreprises québécoises et tient à assurer qu'il soit un facteur de compétitivité. De futures interventions en matière de fiscalité d'entreprises devraient être orientées sur des actions structurantes, visant à stimuler la formation continue de la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, pour éviter que les efforts du gouvernement fédéral pour juguler son problème budgétaire portent atteinte à l'équilibre des finances publiques québécoises, des discussions devront être entamées avec le gouvernement fédéral afin d'établir un partage fiscal qui tienne compte des juridictions constitutionnelles respectives des deux paliers de gouvernement.

VI- LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE ÉCONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE

Pour consolider les assises du Québec en s'appuyant sur le secteur privé, il est essentiel d'avoir un environnement qui favorise la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises. Dans une économie ouverte de petite taille, la compétitivité est essentielle à la croissance et au développement économiques, notamment, à la création de nouveaux emplois.

Il ne fait aucun doute que la concurrence commerciale internationale s'intensifie. Les nouvelles sources de concurrence, et la rapidité avec laquelle les innovations technologiques et les techniques de production se répandent, ont rendu plus pressantes certaines questions fondamentales concernant l'avenir économique du Québec.

Nous ne devons pas tenter de nous mettre à l'abri de cette concurrence, mais plutôt rechercher intensément un contexte commercial toujours plus libre et établir des échanges commerciaux plus ouverts.

1- La conquête de nouveaux marchés

Le commerce extérieur est un facteur important de la croissance économique québécoise. Nous exportons hors du Canada près de 20% de notre produit intérieur brut. En comparaison, le Japon exporte 15% de son PIB et les États-Unis à peine 10%.

Le gouvernement libéral entend appuyer activement les entreprises québécoises dans leurs efforts d'exportation de biens et de services. Il est extrêmement important pour le Québec que les frontières commerciales restent ouvertes entre les nations, particulièrement entre le Canada et les États-Unis. Les États-Unis demeurent, et de loin, la principale destination de nos exportations. Le Parti libéral du Québec est convaincu que l'Accord canado-américain sur la libéralisation des échanges permettra de faire du Québec une société plus productive et plus compétitive et encouragera la création de nouveaux emplois.

Le Parti libéral propose de diversifier et d'étendre davantage nos échanges, tant au point de vue géographique que sectoriel. L'entreprise privée demeure le principal artisan dans l'implantation des mesures visant la conquête de nouveaux marchés. L'État doit, pour sa part, être un catalyseur des forces vives du milieu et ainsi, appuyer les entreprises dans leur démarche.

À cette fin, le Parti libéral du Québec propose de maintenir et d'améliorer les programmes d'aide à la promotion des exportations (APEX) qui appuient les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés extérieurs. Ces programmes visent essentiellement à offrir aux entreprises une aide financière et technique adaptée à leurs besoins d'exportations.

Au-delà de la nécessité de diversifier les marchés d'exportation, il faut aussi faciliter la promotion des biens et services québécois à l'étranger. Ainsi, la création de firmes spécialisées dans la distribution et l'exportation sont des initiatives à encourager. Par ailleurs, le gouvernement du Québec doit mettre son expertise à la disposition des entrepreneurs québécois, pour favoriser chez eux une plus grande ouverture au commerce extérieur ainsi que l'accroissement des connaissances et des compétences en matière d'exportation.

Les bureaux et délégations économiques du Québec à l'étranger sont une ressource importante au service des entreprises. Il convient de s'assurer que cette ressource est utilisée le plus efficacement possible et qu'elle répond aux besoins des entreprises québécoises.

2- Renforcer nos leviers économiques

Le défi de la concurrence se pose pour le Québec, non seulement à l'étranger, mais aussi sur son propre marché. Afin de maintenir notre place, les produits québécois doivent rester concurrentiels tant au niveau des prix que de la qualité. La conquête de nouveaux marchés sera d'autant plus facile aux entreprises québécoises, si l'infrastructure dont elles disposent permet aux entrepreneurs d'ici de se développer, de se capitaliser pleinement et de s'adapter facilement.

Le contexte économique des années quatre-vingt-dix fera en sorte que le Québec sera indubitablement confronté à faire des choix. Les secteurs d'activités les plus forts, ceux ayant les meilleures perspectives d'avenir et ceux pouvant contribuer de façon concrète au développement économique du Québec, se verront

accorder une attention particulière de la part du gouvernement. Les politiques fiscales et d'investissements stratégiques dans les secteurs d'avenir doivent être poursuivies: elles sont de véritables piliers du développement économique.

L'internationalisation de notre économie amènera de plus en plus l'implantation au Québec de firmes provenant de l'étranger. Ce phénomène confrontera, en particulier, nos institutions financières à des institutions de très grande taille, ayant l'expérience de marchés internationaux hautement spécialisés. Il est donc important pour le Québec de se doter d'institutions capables d'affronter ces concurrents étrangers.

Cet objectif ne pourra être atteint uniquement que par le biais du décloisonnement du secteur financier. C'est pourquoi, le Parti libéral du Québec considère essentiel de permettre les liens commerciaux pour les institutions financières sous la juridiction du gouvernement du Québec. Le gouvernement créera ainsi les conditions propices au plein essor des institutions financières québécoises de façon à leur permettre d'accroître leur part de marché et de résister à la concurrence féroce qui s'annonce à l'horizon.

Plus largement, il faut que les placements des institutions financières puissent être canalisés vers le développement économique et la capitalisation des entreprises. Ainsi, un réseau d'institutions dynamiques, soumises à un cadre réglementaire adapté aux conditions d'aujourd'hui, permettra une capitalisation accrue des activités industrielles et commerciales. Par ailleurs, tout en améliorant les programmes existants, le développement de nouveaux outils de capitalisation et d'investissement assurera, à la fois, une source de financement pour les entreprises et contribuera au développement économique, notamment à celui des régions.

L'hydro-électricité constitue un atout stratégique pour l'économie québécoise. D'une part, elle nous permet d'attirer en sol québécois de grandes industries consommatrices d'énergie, telles les alumineries. D'autre part, elle constitue un levier pour soutenir l'activité économique, grâce à l'accélération des investissements publics lors d'un ralentissement de l'investissement privé. Le Parti libéral du Québec entend maximiser les retombées économiques des ressources hydro-électriques en stimulant l'implantation de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises existantes dans le secteur de la transformation des matières premières.

Cependant, la fiabilité d'Hydro-Québec a été remise en question par les Québécois, ces dernières années, en raison de nombreuses pannes du réseau de transport et de carences dans l'entretien du réseau de distribution pendant les années qui ont suivi la récession de 1982. Certains ont même perçu un lien entre les pannes et les nouveaux contrats d'exportation, alors que les installations requises pour fournir l'énergie ferme pour ces contrats n'ont même pas encore été mises en service.

Néanmoins, le Parti libéral du Québec reconnaît que le problème de la fiabilité du réseau est réel. Les consommateurs sont pleinement en droit de bénéficier d'un système de transport et de distribution fiable et d'un service à la clientèle efficace. C'est de façon prioritaire que le gouvernement libéral prendra les moyens appropriés pour assurer aux Québécois un service de qualité. À cet effet, Hydro-Québec sera amené à se doter d'un véritable programme d'entretien et de remplacement des équipements qui ne devrait jamais être compromis au bénéfice des projets de développement.

électricité. Dans les années à venir, les efforts qu'il entend consentir au développement de cette ressource continueront d'en faire un secteur-clé de l'évolution économique du Québec.

VII- ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Le développement scientifique et technologique s'impose, de plus en plus, comme condition essentielle au progrès économique du Québec. S'il ne veut pas se retrouver en perte de vitesse face à la concurrence internationale, le Québec doit concentrer ses efforts sur la recherche et le développement technologique afin de fabriquer des produits de meilleure qualité, à meilleur coût.

Le Québec produit moins de 1% de la technologie mondiale et ne consacre qu'environ 1,25% de son PIB à la recherche et au développement technologique. Au plan international, le Québec occupe maintenant une position technologique mitoyenne, puisque sa performance le classerait au 10^e rang des 24 pays membres de l'OCDE. Cependant, le Québec se situe encore loin derrière ses principaux partenaires commerciaux que sont les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et le Japon.

Le retard du Québec est en partie attribuable aux entreprises. L'effort du secteur privé québécois en R-D exprimé en pourcentage du PIB (0,73%) demeure largement inférieur à celui des principaux pays industrialisés, puisqu'il était de 2,07% aux États-Unis, de 1,88% au Japon et de 1,40% en France.

De plus, le Québec n'obtient pas sa juste part des fonds alloués par le gouvernement fédéral à la recherche et au développement. À titre d'exemple, en 1985, le gouvernement fédéral ne dépensait que 2,70 \$ au Québec en R-D pour chaque dollar dépensé par le gouvernement du Québec, alors qu'il en dépensait 10,20 \$ en Ontario pour chaque dollar dépensé par le gouvernement de cette province.

Fermement convaincu de la pertinence d'investir dans la recherche et le développement, le gouvernement libéral prévoit d'accroître son support à la R-D de 1,2 milliards de dollars au cours de la période 1989-1994; notamment, 300 millions de dollars seront consacrés à la création d'un nouveau fonds destiné au développement technologique. Ajoutées aux programmes et mesures qui existent déjà, les nouvelles initiatives libérales porteront l'appui du gouvernement au développement technologique à 2,5 milliards de dollars durant cette période.

Au-delà de ces initiatives gouvernementales, le Québec doit augmenter ses investissements en recherche et développement. Le développement technologique au Québec doit reposer sur ses forces distinctives en favorisant davantage le transfert technologique comme élément essentiel de stratégie de développement technologique, en établissant un meilleur équilibre entre le développement technologique et la recherche fondamentale et en améliorant considérablement les liaisons entre les entreprises, d'une part, et les universités et centres de recherche, d'autre part.

1- Activités de recherche et de développement

L'approche du gouvernement libéral en matière de recherche et développement vise à renforcer la capacité du secteur privé en ce domaine. Celle-ci s'appuie principalement sur des mesures fiscales qui privilégient

l'éclosion d'une synergie entre les entreprises, les universités, les centres de recherche et les investisseurs. À ces éléments s'ajoute un support supplémentaire sous forme d'aide directe et d'amélioration des infrastructures technologiques.

Les initiatives fiscales mises de l'avant par le gouvernement libéral ont stimulé la croissance de la recherche et du développement réalisés par les entreprises québécoises, favorisé l'implantation d'entreprises étrangères qui oeuvrent dans les secteurs de pointe et encouragé les regroupements d'entreprises. À la suite des mesures des derniers budgets, le régime fiscal confère aux entreprises québécoises qui investissent en R-D des avantages fiscaux très compétitifs par rapport à l'Ontario et aux États américains avec lesquels le Québec est directement en concurrence.

Le Parti libéral du Québec croit que le Québec doit poursuivre cette recherche d'une véritable synergie entre les entreprises, les universités, les centres de recherche et les investisseurs en diversifiant ses moyens d'action.

Actuellement, les crédits d'impôts à la R-D accordés par le Québec sont imposés comme un revenu par le gouvernement fédéral. De plus, les crédits québécois doivent être soustraits des dépenses de R-D afin de déterminer le montant des dépenses de R-D admissible aux crédits fédéraux. Pour corriger cette situation, le Parti libéral du Québec propose d'harmoniser les politiques fiscales à la recherche et au développement technologique avec celles du gouvernement fédéral. Pour permettre aux entreprises d'évaluer les opportunités commerciales de leurs projets technologiques, et ainsi de répondre à des questions spécifiques susceptibles d'orienter l'effort de recherche et de développement, le Parti libéral du Québec propose d'élargir la nomenclature des activités qui recevront une aide gouvernementale en y incluant les «études commerciales d'orientation de la recherche».

Afin d'accroître le financement du développement technologique, les institutions financières doivent être incitées à s'impliquer davantage. Ainsi, le gouvernement permettrait à la Caisse de dépôt et placement du Québec de s'associer à des institutions financières afin de former des fonds régionaux d'investissement technologique. De plus, le gouvernement explorera de nouvelles avenues, avec les institutions financières, afin qu'elles participent aussi aux financements commercial et industriel du développement technologique.

Par ailleurs, la politique d'achat du gouvernement doit prévoir l'octroi des mandats de façon à permettre aux entreprises l'acquisition d'une expertise globale dans des domaines spécifiques. Trop souvent, par le passé, les entreprises se sont retrouvées aux prises avec des parties de contrats à exécuter, pour ainsi dire des bouts de mandats, qui ne permettaient en aucune façon de développer une expertise globale et, par la suite, de construire à partir d'une telle expertise. Le Parti libéral du Québec rejette ainsi la pratique de saupoudrage et la dispersion des efforts. Il favorise plutôt une stratégie de niches pour le Québec.

Toujours dans le domaine de la recherche et développement, la présence de l'Agence spatiale canadienne dans la région métropolitaine de Montréal attribue au Québec un rôle de leadership dans un secteur de pointe, celui de l'aérospatiale. Le Parti libéral du Québec vise l'exploitation optimale des avantages que confère au Québec cette Agence spatiale.

Pour ce faire, le Parti libéral du Québec propose d'inciter les intervenants pouvant oeuvrer dans le secteur spatial (entreprises, universités, centres de recherche) à s'y engager de manière concrète. Le

gouvernement doit favoriser la participation des entreprises et des institutions québécoises aux programmes spatiaux de l'étranger. Enfin, le gouvernement du Québec doit s'assurer que le développement des activités relatives à l'espace ait le maximum de retombées économiques et technologiques au Québec.

2- Transfert technologique

Les économies de petite taille ne peuvent, en général, prétendre exercer un leadership mondial en innovation, ni rivaliser avec les grandes multinationales dans le domaine de la recherche. De plus, il est beaucoup moins coûteux d'acquérir une technologie que de la développer, d'où l'importance des transferts technologiques.

Pour accélérer le processus de modernisation de l'économie québécoise, le gouvernement doit favoriser les acquisitions de nouvelles technologies par les entreprises québécoises. Il a un rôle stratégique à jouer par la mise en place de mesures d'appui aux entreprises en quête d'alliances et d'accords technologiques à l'étranger. Il doit favoriser les consortiums et appuyer l'acquisition de technologies étrangères par l'achat de licences, brevets ou savoir-faire.

Dans cette perspective, et compte tenu de l'évolution très rapide du nombre de technologies et de l'impact de cette évolution sur les stratégies des entreprises, le Parti libéral du Québec favorise le développement de services d'analyse, de conseil et de courtage technologiques.

3- Recherche fondamentale

Le Québec jouit d'un important potentiel de recherche fondamentale et plusieurs de ses chercheurs sont parmi les plus qualifiés et les plus productifs du Canada. Le Parti libéral du Québec considère que la recherche fondamentale constitue également un jalon essentiel de notre développement technologique. Nous croyons que l'État doit favoriser la recherche, notamment, par la reconnaissance du rôle primordial des universités dans la formation de ressources humaines hautement qualifiées. Le développement et le maintien, au Québec, d'une base scientifique forte et rigoureuse exigeront des moyens réalistes et efficaces.

Le Québec se doit de mettre en place une stratégie cohérente afin de consolider et de développer des pôles d'expertise, en incitant les chercheurs de grande renommée à se regrouper au sein d'équipes et de centres de recherche. La concertation des chercheurs est un moyen important de réunir les masses critiques nécessaires à l'essor de groupes d'excellence capables d'être compétitifs sur le plan international.

La création du Fonds de développement scientifique et technologique doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars sur cinq ans permettra au gouvernement de renforcer la capacité de recherche des universités en octroyant des montants supplémentaires pour l'amélioration des équipements scientifiques, l'octroi de bourses d'excellence, l'aide à l'établissement de chercheurs promoteurs et les frais indirects de recherche encourus en vertu de programmes fédéraux.

Le Fonds de développement scientifique pourra aussi être utilisé pour appuyer des projets mobilisateurs de grande portée. Sans revenir au dirigisme public, il est important de favoriser l'émergence de projets qui permettront de réaliser rapidement des innovations et des transferts de technologie dans plusieurs secteurs à la fois. Ces projets reposent sur la participation conjointe des entreprises, des universités et des

gouvernements regroupant équipes et chercheurs des différents établissements de recherche privés et publics au Québec.

Enfin, le Parti libéral du Québec propose de faciliter les contrats et les échanges entre les ressources scientifiques des universités entre elles, des universités avec les cégeps, des universités et des cégeps avec les entreprises et d'inciter le secteur privé à s'impliquer davantage dans la recherche fondamentale. Ainsi, il y a lieu de réactiver le programme de soutien au transfert des ressources scientifiques universitaires et collégiales vers l'entreprise (SUC). Les nouvelles modalités du programme devraient permettre une application flexible et pertinente aux besoins des différentes régions.

VIII- PRIVILÉGIER UN MEILLEUR ÉQUILIBRE RÉGIONAL

Afin de progresser économiquement, le Québec se doit de renforcer le dynamisme de ses régions. Malgré une nette amélioration de la situation des régions dites périphériques, des disparités persistent. Pour le Parti libéral du Québec, les disparités régionales doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement, non seulement pour poursuivre la réduction des écarts entre les régions et prévenir l'apparition de nouvelles formes de disparités, mais aussi pour permettre à chaque région de disposer de conditions de base pour stimuler son propre développement.

Le gouvernement libéral publiait, en octobre 1988, son plan d'action en matière de développement régional intitulé **À l'heure de l'entreprise régionale**. Ce document indique la volonté ferme du gouvernement de favoriser à la fois la création de nouveaux emplois permanents et le développement de nouvelles entreprises fortement compétitives. S'appuyant sur les dynamismes propres à chaque région, il s'agit de valoriser davantage la capacité d'innovation et d'entrepreneuriat des intervenants du milieu.

1- Adapter les mesures aux besoins des régions

Nous croyons qu'il est essentiel d'adopter, en matière de développement régional, une approche à la fois souple et flexible. L'État a d'abord et avant tout la responsabilité de canaliser les forces vives du milieu et de collaborer au développement de chacune des régions, dans le respect des particularités propres à chacune d'entre elles. Il incombe au gouvernement d'apporter sa contribution sans prétendre se substituer à l'esprit créateur des individus et d'adapter ses programmes aux dynamismes locaux.

La concertation régionale s'impose toujours comme une nécessité. Le développement régional exige une approche cohérente et une discipline auxquelles doivent s'astreindre les intervenants du milieu de concert avec le gouvernement du Québec. Les modifications apportées par le gouvernement libéral pour bonifier la démarche des conférences socio-économiques régionales sont porteuses d'avenir. Ainsi, depuis 1986, les conférences régionales se soldent par la signature d'ententes-cadres de développement gouvernement-régions d'une durée de quatre ans et par la tenue, à la mi-période, d'une conférence biennale impliquant le gouvernement et l'organisme régional de concertation chargé du suivi de l'entente.

Il y a lieu cependant d'améliorer la concertation socio-économique régionale afin d'optimiser la portée des interventions tant publiques que privées. L'existence des tables de concertation doit être vue essentiellement dans l'optique d'une utilisation maximale des ressources humaines et financières des

régions. Ainsi, il convient d'inciter davantage les intervenants à identifier des axes prioritaires de développement et à mettre de l'avant des projets moteurs. De tels projets demanderont une implication plus marquée des instances municipales, un financement accru des organismes publics et privés et une volonté ferme d'entrepreneurs prêts à prendre des risques.

En plus de laisser une large place aux dynamismes locaux et à la concertation, le gouvernement libéral entend adapter ses programmes de manière à répondre plus adéquatement aux besoins des milieux régionaux. Les régions du Québec ne se situent pas toutes au même niveau de développement et elles n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques socio-économiques ni le même degré de diversification. Le gouvernement doit donc tenir compte des réalités régionales afin d'optimiser l'impact des programmes sur le développement des régions. Cette modulation des programmes gouvernementaux devra aussi se concrétiser dans leur gestion et au moment de leur évaluation.

2- Appuyer l'entrepreneurship local

Il est révolu le temps où l'État se substituait aux promoteurs du milieu pour faire le développement et prendre les décisions à leur place. L'État ne peut plus être le remède universel aux problèmes régionaux. L'approche privilégiée par le Parti libéral du Québec est de promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneurship comme moteurs du développement des régions. Ainsi, le gouvernement libéral s'assurera de maintenir la poussée amorcée depuis 1985, soit de créer un climat et un environnement favorables à l'entrepreneurship afin de susciter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises dans les régions.

Un grand nombre de mesures, dont les impacts sur le développement régional sont importants, tant au niveau des investissements qu'elles génèrent que sur la création d'emplois, ont été mises en place par le présent gouvernement. À titre d'exemple, le gouvernement libéral a modifié la loi sur la Caisse de dépôt et placement afin de lui permettre de participer financièrement au développement d'entreprises régionales. De plus, la constitution de SPEQ régionales, la subvention au démarrage, la réduction de la taxe d'essence en régions périphériques et la politique d'achat régionalisée ont toutes participé à l'essor d'un nouvel esprit entrepreneurial en région.

Pour poursuivre les efforts entrepris, il est essentiel de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises en mettant l'accent sur l'aide au démarrage. Il faut stimuler davantage la participation financière des particuliers et des institutions financières dans le développement des régions. En ce sens, le gouvernement augmenterait son appui aux Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ). Il y a lieu, par exemple, d'accorder une aide financière à la mise sur pied de SPEQ et de bonifier, pour certaines régions, la SPEQ régionale.

3- Un axe de développement qualitatif

On observe depuis quelques années que le facteur «qualité de vie» joue un rôle de plus en plus important dans le choix de localisation d'une entreprise. En effet, on peut constater qu'il devient plus difficile aujourd'hui d'attirer l'industrie en ne faisant miroiter que les facteurs classiques, tels les coûts de transport, les salaires et les taxes, parce que la loi du marché établit une certaine équivalence de ces différents éléments entre les localités ou les régions.

Cette évolution des facteurs de localisation qui tient compte des facteurs qualitatifs a amené certaines entreprises, notamment IBM et Générale électrique, à adopter de nouvelles politiques de localisation qui font en sorte que leurs unités de production se situent principalement à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines. Par exemple, la présence simultanée de techniques de gestion progressives et d'un environnement de première qualité a grandement favorisé la venue de Hyundai à Bromont.

Nous estimons que les actions à poser dans ce domaine doivent s'orienter de façon à accentuer l'attrait d'une localité en investissant dans les activités culturo-touristiques et à favoriser une mise en marché qui englobe les avantages de qualité de vie dans la promotion industrielle. Afin de mieux assurer la promotion du caractère distinctif des localités ou des régions, le monde municipal doit reconnaître la pertinence de cet axe de développement. Ce palier de gouvernement demeure, à notre avis, l'intervenant essentiel dans l'atteinte de cet objectif. À cet effet, une réglementation municipale sur la valorisation et la protection de la qualité de vie constitue une priorité et un investissement d'avenir.

IX. CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOTRE PROSPÉRITÉ

À l'approche des années quatre-vingt-dix, le Parti libéral du Québec révisé sa stratégie économique afin de permettre au Québec de tirer pleinement avantage de ses forces.

S'inscrivant dans la continuité de l'action entreprise par l'actuel gouvernement, cette stratégie propose un virage majeur en matière de développement des ressources humaines. Pour créer les emplois dans les années quatre-vingt-dix et contrer le déséquilibre du marché du travail, le Québec doit améliorer sensiblement ses politiques en matière d'enseignement, de formation et de développement des ressources humaines. Dans un contexte de progrès technologique et d'une mondialisation de l'économie, l'investissement en capital humain sera indispensable.

Un véritable développement économique exigera, par ailleurs, de poursuivre et d'accentuer un certain nombre d'axes prioritaires mis de l'avant par le gouvernement libéral.

Les priorités économiques identifiées par le Parti libéral du Québec: développement des ressources humaines, assainissement des finances publiques, engagement dans la concurrence internationale, modernisation de l'économie et équilibrage du développement des régions, visent prioritairement les facteurs-clés de développement de notre économie essentiels à une croissance soutenue.

Le Québec est bien placé pour profiter des avantages d'une économie en mutation. En établissant des assises solides, il sera à même de construire un avenir plus prospère et plus ouvert pour les générations futures.

Protéger notre environnement

I- UNE PRÉOCCUPATION RÉSOLUMENT ACTUELLE

Le défi environnemental constitue l'enjeu majeur de cette fin de siècle, tout comme celui, sans aucun doute, des premières décennies des années 2000.

Le niveau de dégradation de l'équilibre écologique de notre planète est tel que toutes les sociétés sont interpellées pour conjurer la menace. Le Parti libéral du Québec et le gouvernement qui en est issu ont, d'ores et déjà, joint les rangs de ceux et celles qui agissent: ils ont fait de l'environnement une de leurs toutes premières priorités.

Le présent programme politique fait le point sur les orientations et les actions entreprises et concrétise nos priorités dans un plan d'action résolument tourné vers l'avenir.

1- L'état de notre environnement

La dégradation de l'environnement prend différentes formes bien connues: contamination des eaux, pluies acides, pollution de l'air, prolifération des déchets, exploitation excessive des ressources. Afin d'établir clairement l'ampleur des problèmes découlant de cette situation, le gouvernement du Parti libéral du Québec innovait, en 1988, en dressant pour la première fois au Québec, un bilan exhaustif de l'état de notre environnement. Nombre de constats contenus dans ce bilan ont alors permis de mesurer la gravité de certains problèmes environnementaux auxquels est confrontée notre société:

- Les teneurs en mercure et en organochlores de certains poissons, tels les anguilles, les dorés, les brochets et les perchaudes, dépassent, dans certains cas, les normes canadiennes pour la mise en marché des poissons destinés à la consommation. La santé publique est menacée.
- En région agricole, des relevés récents ont révélé des excès d'ozone au sol qui pourraient expliquer certains dommages aux cultures du sud du Québec comme la pomme de terre, le tabac ou les haricots. L'économie rurale est affectée.
- Environ la moitié des cours d'eau tributaires du Saint-Laurent dans la région de Montréal, sur la rive sud du lac Saint-Pierre et dans la région de Québec sont dans un état avancé de dégradation. La baignade devient risquée et la qualité de vie s'en trouve détériorée.
- Au nombre de 5 000 au début du siècle, les bélugas du Saint-Laurent sont aujourd'hui moins de 750 à lutter pour leur survie. Le patrimoine naturel est appauvri.

Le même bilan gouvernemental estimait, par ailleurs, que le coût total de la pollution, c'est-à-dire la valeur des dommages causés et des coûts de dépollution, atteint les trois à cinq milliards de dollars annuellement au Québec. Tel est le prix que nous devons collectivement assumer pour des décennies et des décennies de laisser-aller.

2- Le contexte a changé

Au Québec

Nous devenons tous de plus en plus conscients des problèmes environnementaux, nombreux et souvent dramatiques, auxquels nous sommes confrontés. Sans répit, les médias d'information font état des nouvelles atteintes qui s'y rapportent, ici ou ailleurs dans le monde. L'environnement est devenu une préoccupation constante et dominante de notre société. Ceci tend même à devenir un trait distinctif du Québec puisque la population considère la pollution comme l'un des problèmes les plus importants et ce, dans une proportion de loin supérieure aux résidants des autres provinces canadiennes.

Au Québec, l'effort gouvernemental pour la protection de l'environnement s'est accru considérablement depuis quelques années. Alors qu'elle visait auparavant un nombre restreint de polluants dits «conventionnels», la lutte s'amorce maintenant contre une vaste gamme de produits toxiques et de micro polluants.

Désormais, la gestion de l'environnement s'appuie sur des politiques intégrées. On ne peut plus gérer à la pièce. Ainsi, l'interdépendance des problèmes à tous les niveaux exige une interaction continue de tous les intervenants: la pollution n'a pas de frontières.

La pollution des uns affecte la qualité de vie des autres: elle peut aussi bien résulter d'un transport aérien qu'être transférée au gré des océans et des cours d'eau ou s'étendre d'un pays à un autre par la nappe phréatique. De même, la déforestation ici peut engendrer ailleurs la sécheresse et la désertification. Les pluies acides, la perforation de la couche d'ozone et l'effet de serre sont d'autres exemples frappants de problèmes environnementaux nous touchant tous comme citoyens du monde.

À travers le monde

Les gouvernements à travers le monde reconnaissent de plus en plus la dimension planétaire du défi environnemental. Depuis la Conférence historique de Stockholm en 1972, les efforts de coopération environnementale se sont multipliés à l'échelle internationale. Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a marqué, dans ce contexte, une étape cruciale. De ce document, connu sous le nom de Rapport Brundtland, est né le Groupe de travail canadien sur l'environnement et l'économie ainsi que la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie.

3- Le bilan libéral

Examinons maintenant le chemin parcouru par le Parti libéral du Québec et le gouvernement qui en est issu depuis décembre 1985.

S'ouvrir à demain

Le Congrès des membres du Parti libéral de février 1988 a marqué un tournant majeur: pour la première fois dans l'histoire politique québécoise, le Parti libéral du Québec mettait la protection de l'environnement à l'ordre du jour de ses priorités politiques.

Le document de réflexion et les résolutions adoptées en congrès ont mis l'accent sur trois principes fondamentaux:

- le droit de chaque individu à un environnement sain;
- la prévention et la conservation comme priorités de l'action gouvernementale;
- la responsabilité du pollueur à l'égard des coûts environnementaux découlant de ses actions, c'est-à-dire le principe du pollueur-payeur.

Ces principes se trouvent désormais au coeur du programme de notre Parti avec les autres orientations maîtresses également adoptées par le même Congrès: coopération avec le gouvernement du Canada et des autres provinces; affirmation du leadership du Québec au sein de la francophonie internationale sur les questions liées à l'environnement; production et suivi d'un bilan exhaustif sur l'état de notre environnement; création d'un fonds de conservation; poursuite et intensification des programmes destinés à mieux contrôler certaines pollutions spécifiques; application plus ferme des lois et règlements; nécessité d'intégrer les stratégies de protection environnementale aux stratégies de développement économique; convergence des efforts des secteurs de l'éducation, du travail et des autres milieux susceptibles d'infléchir d'une façon ou d'une autre les habitudes de consommation dans le sens des résultats recherchés par notre société.

L'action du gouvernement libéral

Parallèlement aux principes et aux orientations adoptés par le Parti, le gouvernement a tout d'abord poursuivi activement le programme d'assainissement des eaux usées des municipalités, tout en y apportant des changements visant à en assurer une gestion plus performante des ressources qui y sont consacrées.

Ensuite, devant l'ampleur et la complexité croissantes des problèmes environnementaux, il a renouvelé ses priorités, ses objectifs et ses modes d'action en matière d'environnement en publiant l'énoncé de politique **Un nouveau cap environnemental** et en s'assurant par la suite de sa mise en oeuvre.

Dans cette foulée, le gouvernement a aussi ouvert plusieurs fronts nouveaux en matière de lutte contre la pollution et de protection de notre environnement.

De nombreuses actions ponctuelles ont dû être posées pour résoudre des problèmes précis. Mentionnons, à titre d'exemples, la traversée sous-fluviale de la sixième ligne d'Hydro-Québec, l'arrêt des importations de déchets américains en Estrie ou l'obtention des 100 millions de dollars réclamés par le Québec auprès du gouvernement fédéral pour dépolluer le fleuve Saint-Laurent.

Deux nouvelles lois ont également été adoptées: la Loi sur la protection des non-fumeurs et la Loi sur les pesticides.

Pour compléter les efforts d'assainissement des eaux en milieu urbain, les secteurs agricoles et industriels ont, par ailleurs, fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, un programme d'assainissement agricole assorti de nouveaux règlements a été mis sur pied. Le gouvernement y consacrera des investissements de 538 millions de dollars sur dix ans.

Une nouvelle stratégie de réduction des rejets industriels a de plus été initiée. Fondée sur une approche intégrée eau-air-sol et ciblant en priorité sur les secteurs les plus polluants, elle vise à réduire la pollution de 75% d'ici dix ans. Instaurant des exigences très fermes envers les entreprises, cette politique s'est traduite par une législation qui prévoit, entre autres, l'augmentation substantielle des amendes et des pénalités aux contrevenants à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Une Direction des inspections et des enquêtes a, par ailleurs, été créée au ministère de l'Environnement: «la police verte». Elle a pour mission d'intensifier les contrôles et la vigilance.

Dans cette foulée, de nombreuses ententes d'assainissement ont été conclues avec de gros pollueurs du Saint-Laurent depuis trois ans. Ces derniers se sont engagés formellement à investir quelques centaines de millions de dollars dans l'acquisition de procédés et d'équipements non polluants. En outre, près de 200 poursuites ont été intentées par le Ministère contre des pollueurs dont certaines grandes entreprises comme Mines Eldorado.

Quant au problème des pluies acides, plusieurs gestes ont été posés: entente de dépollution avec Noranda, entente avec l'État de New York, établissement d'un réseau de stations de mesure en milieu forestier.

Pour améliorer le contrôle de la qualité de l'eau potable, le programme d'échantillonnage des micro polluants a été intensifié, le Règlement sur l'eau potable a fait l'objet d'une révision et un premier bilan sur l'eau potable au Québec a été dressé.

Conscient de l'interdépendance des problèmes, le Québec s'est montré très actif au plan intergouvernemental: il a signé des ententes de collaboration avec l'Ontario, le Vermont, la Hollande et il a participé aux travaux de la Commission Brundtland sur une stratégie mondiale de la conservation.

Bien qu'il estime comme très substantiel le bilan environnemental du gouvernement depuis plus de trois ans, le Parti libéral du Québec considère que ce dernier devra poursuivre vigoureusement ses efforts dans les années qui viennent pour relever avec succès le défi crucial de la protection de notre environnement. L'envergure du défi environnemental exigera des efforts croissants.

II- ENVIRONNEMENT: LE PROJET LIBÉRAL

1- Des objectifs à atteindre

Dans la foulée des orientations adoptées par le Congrès des membres du Parti libéral du Québec de février 1988, le gouvernement, de son côté, s'est donné, dans l'énoncé de politique intitulé **Pour un nouveau cap environnemental**, deux objectifs soit, d'une part, maintenir la diversité, la productivité et la pérennité des écosystèmes et, d'autre part, diminuer l'exposition des personnes et des espèces aux substances toxiques.

Le Parti libéral du Québec est tout à fait persuadé que le temps est venu de réexaminer ces orientations et ces objectifs à la lumière des événements récents et de l'évolution du contexte, ici et ailleurs dans le monde. Il propose aujourd'hui, à cet égard, un plan d'action qui s'inspire de sa volonté d'agir en continuité avec ce qui a été entrepris, mais aussi, avec audace et détermination là où des changements s'imposent. Ainsi, le

Parti libéral du Québec propose que la politique environnementale du Québec s'appuie sur quatre objectifs nettement prioritaires:

- la sécurité des citoyens;
- le développement économique durable;
- l'amélioration de la qualité de la vie;
- la restauration de l'équilibre des écosystèmes naturels.

Garantir la sécurité environnementale

Pour notre Parti, la sécurité environnementale signifie, d'abord et avant tout, la protection de la santé publique. Pour assurer l'atteinte de cet objectif, le gouvernement devra continuer de travailler prioritairement à mettre en oeuvre les solutions qui s'imposent pour résoudre le plus rapidement possible les problèmes ayant une incidence réelle ou potentielle sur la santé humaine. À ce titre, la gestion des déchets dangereux ou toxiques comme la qualité de l'eau potable apparaissent des priorités absolues.

Assurer un développement économique durable

S'il existe un danger auquel les agents de développement du Québec sont sensibles, c'est bien celui de voir les ressources naturelles du Québec, dont dépendent des secteurs entiers de notre économie, subir des préjudices irrémédiables.

C'est malheureusement ce qui risquerait de se produire à court et à moyen termes dans plusieurs secteurs, notamment ceux de la forêt, de l'agriculture, du tourisme, de la chasse et de la pêche sportive et des pêches commerciales. Des signes inquiétants d'épuisement ou d'altération des ressources s'y manifestent, en effet, en nombre croissant.

Il faut s'attaquer à la croyance tenace et encore trop répandue qui veut que les préoccupations environnementales revêtent une importance secondaire lorsqu'il s'agit du développement de ces secteurs. Le Parti libéral du Québec est fermement convaincu que seule la protection de l'environnement et de nouveaux modes de gestion des ressources sont en mesure d'assurer le développement économique durable à moyen et à long termes des industries qui en dépendent.

Améliorer la qualité de la vie

Encore tout récemment, l'amélioration de la qualité de l'environnement se fondait presque entièrement sur la recherche des bénéfices reliés à la qualité de vie. On visait, par exemple, à récupérer des cours d'eau à des fins récréatives, à protéger des territoires pour s'offrir des activités de plein-air plus nombreuses et plus variées, à mettre de l'avant des projets de parcs ou d'aménagements urbains pour accroître la qualité de vie des citoyens.

C'était avant, bien sûr, que les impératifs de sécurité environnementale et de développement durable ne viennent provoquer un nouvel ordre des priorités. Il nous faut désormais travailler à les introduire si l'on veut s'assurer d'améliorer la qualité de vie.

Cela implique, entre autres, d'investir les efforts et de réunir les ressources indispensables pour liquider le plus tôt possible les hypothèques du passé.

L'objectif de qualité de la vie demeure donc prioritaire, mais est maintenant corollaire des deux grands objectifs complémentaires.

Restaurer l'équilibre des écosystèmes

La pollution et certains de nos modes de développement entraînent inéluctablement la détérioration, voire même la disparition d'écosystèmes uniques et irremplaçables pour le patrimoine naturel du Québec ou même de la planète. Des actions doivent être immédiatement entreprises pour les régénérer ou les préserver.

2- Un projet collectif

Partager la responsabilité

Le projet environnemental québécois exige l'implication de nombreux acteurs ayant chacun leurs responsabilités. L'environnement n'appartient à personne en particulier: il est un bien commun dont nous avons tous besoin et dont nous sommes tous responsables. Ainsi, chacun selon ses compétences, ses pouvoirs et ses moyens, doit tenir compte de cette responsabilité dans ses décisions et ses actions.

Il incombe en particulier aux entreprises d'agir avec célérité. Dans ce contexte, leurs associations et leurs dirigeants ont à jouer un rôle de tout premier plan. Ils doivent exercer un leadership afin d'améliorer leur bilan environnemental. Plus, il leur incombe, dès maintenant, de voir à harmoniser leur développement au nécessaire respect de l'environnement.

Quant aux élus locaux et régionaux, il est essentiel qu'ils établissent entre eux la meilleure collaboration possible. Ces intervenants sont très près de la population, les gestes qu'ils posent ont un impact direct ou indirect sur l'environnement. Ils ont également à assumer certaines responsabilités de contrôle. Ainsi, un dialogue doit s'établir entre les différents paliers de gouvernement, afin de bien définir les responsabilités et les rôles de chacun.

Nous posons individuellement et collectivement, chaque jour, une multitude de gestes qui détériorent l'environnement. Ces comportements, souvent ancrés dans des habitudes de longue date, sont difficiles à modifier. Bien que nous soyons, tous et chacun, généralement sensibilisés et même préoccupés par notre environnement, avons-nous franchi le pas de traduire cette préoccupation dans nos attitudes et comportements? Le front le plus stratégique dans la lutte pour la protection de l'environnement est, sans contredit, celui du changement de nos mentalités et de nos comportements. C'est de cette évolution que découleront les plus grands progrès, évolution sans laquelle l'État seul ne saurait suffire à la tâche.

Assumer le leadership

L'effort à consentir en matière d'environnement est gigantesque. Il est de la taille des défis que le Québec a relevés, dans les années 1960, quand il a érigé notre grand réseau d'éducation et, dans les années soixante-dix, quand il a instauré notre régime de santé.

À ces moments de notre histoire, tous les Québécois et Québécoises ont, chacun à leur façon, mis l'épaule à la roue. La maîtrise d'oeuvre de ces efforts collectifs a alors naturellement été confiée à l'État puisqu'il s'agissait de rattraper un retard considérable en très peu de temps.

Nous nous trouvons aujourd'hui face à un défi semblable: la tâche est immense et le temps est un facteur critique. Le virage environnemental doit être négocié fermement. Dans ce contexte, la nouvelle mission de l'État consiste à assurer une maîtrise d'oeuvre qui fera converger nos efforts dans une direction commune, claire et déterminée.

Adopter une approche équilibrée

Pour être bien remplie, cette mission doit, nous en sommes tout à fait persuadés, prendre appui sur le dynamisme du secteur privé.

Bien que le leadership sur le plan environnemental incombe à l'État, le gouvernement doit éviter d'endosser des responsabilités ou de jouer des rôles qui ne lui appartiennent pas. En termes clairs, il doit mettre un frein à la bureaucratisation du secteur et à l'irresponsabilité ultimement contreproductive qui s'ensuivrait.

Nous réitérons, à cet égard, que **l'action gouvernementale doit s'appuyer sur la ferme application du principe du pollueur-payeur**. Ce principe attribue la responsabilité financière et juridique de la réparation des dommages causés à l'environnement à celui qui en est responsable.

Nous sommes, par ailleurs, tout à fait conscients que des arbitrages devront être faits, par exemple, entre la sauvegarde d'emplois et celle de l'environnement dans certaines localités mono-industrielles. Dans ces cas, il faudra, de toute évidence, envisager d'assurer des compensations financières aux collectivités concernées et leur fournir l'appui nécessaire pour qu'elles reconvertissent leur activité économique vers d'autres secteurs. Ainsi, le Québec ne saurait, en aucune façon, permettre que son passif environnemental continue à s'alourdir par l'imposition de mesures moins sévères envers certaines entreprises non concurrentielles, qu'à l'égard de leurs concurrents. Et cela, d'autant plus qu'il se doit d'appliquer le principe du pollueur-payeur selon les règles les plus strictes de justice et d'équité.

Ce principe, tel que défini par l'OCDE, n'est toutefois pas violé si certains investissements en vue de réduire la pollution, comme le développement de technologies propres dans une industrie, sont en partie appuyés par des politiques financières et fiscales. Dans certains cas où une technologie désuète et polluante doit être remplacée par une autre afin de répondre aux normes environnementales, le gouvernement pourra donc aider financièrement ou techniquement à la transition. Il ne devra cependant, en aucun temps, subventionner des opérations régulières qui sont non rentables ou non viables.

L'action gouvernementale doit par ailleurs viser à encourager et à soutenir l'initiative et l'engagement des citoyens et des organisations publiques et privées. Elle doit fournir un cadre souple laissant une grande place aux solutions privilégiées par ces derniers. Les contrôles gouvernementaux doivent par conséquent porter principalement sur les résultats plutôt que sur les solutions retenues, cette approche visant à favoriser et à soutenir l'innovation technologique.

III- LE PLAN D'ACTION LIBÉRAL

Une politique environnementale intégrée exige la mise en oeuvre d'interventions dans de nombreux secteurs.

Pour donner une direction claire et précise à l'ensemble de ces interventions, nous proposons que l'action gouvernementale s'articule autour de six axes de développement:

- assurer la sécurité environnementale;
- l'exécution du vaste projet de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;
- l'application du principe du développement économique durable;
- la gestion des déchets;
- le renforcement des politiques gouvernementales à l'égard de l'environnement;
- l'éducation environnementale.

1- Assurer la sécurité environnementale

Depuis l'accident écologique de Saint-Basile-le-Grand, l'inquiétude de la population du Québec face aux matières dangereuses a atteint un sommet. Cet événement a démontré de façon dramatique le manque de contrôle et de mécanismes pour prévenir et faire face à ce genre d'événement. De plus, il a mis en évidence le caractère menaçant de certains problèmes découlant des graves négligences du passé. Réagir ne suffit plus.

Qu'il s'agisse de l'entreposage de matières dangereuses, comme la soude caustique, le cyanure ou l'acide sulfurique utilisées comme matière première dans les procédés de fabrication; de l'accumulation de déchets dangereux résultant de l'activité industrielle ou humaine tels les BPC, les solvants ou les pneus; de l'existence de lieux contaminés par les déchets dangereux, reliquats d'une activité industrielle non contrôlée; ou encore du transport de déchets ou de matières dangereuses par différents moyens sur tout le territoire, les nombreuses situations à risque auxquelles sont exposées plusieurs collectivités québécoises appellent des solutions urgentes et durables.

Toxiques, explosifs ou inflammables, ces produits mettent en péril la santé et la sécurité publiques. Les nombreux incidents et accidents écologiques vécus de par le monde au cours des dernières années démontrent que ces risques ne sont pas que théoriques et que les craintes qu'ils inspirent à la population sont fondées.

À cet égard, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec mettra tout en oeuvre afin de renforcer la sécurité et de procéder, dans les meilleurs délais, au nettoyage des sites à risques. Il verra également à renforcer les mesures destinées à en empêcher la prolifération. Il se dotera d'une capacité d'intervention efficace en cas d'accident et il verra, à cet égard, à mettre en place des mécanismes pour que leurs coûts

soient absorbés, le cas échéant, par ceux qui en sont responsables. Il verra à informer adéquatement la population sur les dangers potentiels et sur les solutions à mettre en oeuvre en situation d'urgence. Dans ce contexte, il dotera le ministère de l'Environnement des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour qu'il remplisse pleinement sa mission.

À la suite de l'incident de Saint-Basile, en plus d'un premier train de mesures dans le sens de ce qui précède, un mandat d'enquête d'un an a été confié au Bureau des audiences publiques sur l'Environnement pour étudier en profondeur la question de l'entreposage et de l'élimination des déchets toxiques au Québec.

Il apparaît, d'ores et déjà, que le Québec devra se doter d'un réseau de centres permanents de transfert et d'élimination des déchets dangereux ainsi que de moyens d'intervention visant à protéger les citoyens contre les risques découlant de leur production et de leur utilisation, comme la mise en oeuvre de mesures prévoyant des plans d'urgence et des zones-tampons pour les entreprises à risque.

Pour le Parti libéral du Québec, il est clair que la question de la sécurité environnementale des citoyens est cruciale. Il faudra, à l'avenir, être en mesure, à n'importe quel moment, d'affronter tout type de catastrophe écologique sur le territoire.

2- Mettre en valeur le Saint-Laurent

En 1987, le Québec proposait au Groupe de travail canadien sur l'environnement et l'économie que chaque province adopte un projet environnemental d'importance majeure liant l'environnement à l'économie. Sa recommandation ayant été retenue, il décidait pour sa part de mettre en oeuvre le Plan d'action Saint-Laurent.

Le choix de ce projet s'appuyait sur deux constatations: d'une part, bien que le fleuve Saint-Laurent soit l'une des plus grandes richesses écologiques et économiques du Québec, son état de santé environnemental l'associe davantage à un déversoir de polluants de toutes sortes qu'à un cours d'eau dont peuvent jouir les citoyens; d'autre part, son potentiel économique n'est pas exploité à son maximum tandis que sa mise en valeur dépend de la capacité de nombreux intervenants de se concerter. L'enjeu est donc de faire du Saint-Laurent un symbole de développement durable illustrant les liens existants entre le développement économique et la protection de l'environnement.

Élaboré par un groupe de travail réunissant des représentants de divers milieux de notre société, le plan en préparation intégrera donc les préoccupations, les actions et les responsabilités de tous: gouvernements fédéral et provincial, communautés urbaines et rurales, municipalités régionales de comté, municipalités, entreprises, universités, centres de recherche, associations, groupes et citoyens.

Le projet de mise en valeur du Saint-Laurent aura pour objectif de redonner au fleuve, ainsi qu'à ses rives, sa qualité afin de tirer parti de tout son potentiel. Le plan visera notamment à développer ses ressources dans le but d'en faire un instrument économique moteur pour le Québec et le Canada.

Un échéancier de dix ans a été adopté pour réaliser ce plan d'action. Ce dernier s'articulera autour de cinq grands secteurs d'intervention: la restauration, la protection, la conservation, le développement et la promotion.

3- Appliquer le principe du développement durable à la production manufacturière

S'ouvrir à demain énonçait les principes d'une politique environnementale visant à réduire et à éliminer les sources de pollution. Pour atteindre ces objectifs, le Québec devra nécessairement appuyer ses efforts, dans les années qui viennent, sur une stratégie de développement économique durable. Conformément à ce principe, le Parti libéral du Québec propose maintenant d'intégrer les préoccupations environnementales dès le stade de la conception des produits manufacturés et de leurs procédés de fabrication. C'est ce que nous appelons l'approche environnementale intégrée à la production manufacturière.

Cet objectif se réalisera par la production de bilans environnementaux faisant l'objet de vérifications externes, un peu comme les bilans financiers des corporations et des grandes institutions publiques.

Le bilan environnemental permettra de déceler les atteintes à la protection et à la conservation de l'environnement. Une fois ces dernières identifiées, il deviendra possible d'inciter l'entreprise à modifier, selon les technologies connues, ses procédés de fabrication afin de remédier à la situation.

Par exemple, si les matières premières sont renouvelables, l'exploitant contribue-t-il à leur régénération comme cela se fait dans l'industrie des pâtes et papiers? Si la matière première n'est pas renouvelable et que son utilisation atteint un niveau tel que les réserves naturelles sont en voie de s'épuiser, l'exploitant peut-il lui substituer une autre matière première? Le produit fini, une fois consommé, est-il recyclable? Sinon, peut-on en modifier la composition de façon à ce qu'il le soit? Peut-on en disposer sans porter atteinte à l'environnement? Ses résidus sont-ils nocifs? Si tel est le cas, peut-on modifier son procédé de fabrication pour les rendre inoffensifs?

Des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement, adoptées en décembre 1988, ont ouvert certaines avenues permettant d'intégrer l'environnement à l'économie sur le plan industriel. Elle accorde au ministre de l'Environnement le pouvoir d'émettre une attestation à l'égard du respect des normes environnementales, notamment au niveau des substances résiduelles émanant du processus de production. Il s'agit de «l'attestation d'assainissement».

Reconnaissant le potentiel de cette approche nouvelle, le Parti libéral du Québec propose aujourd'hui d'en élargir la portée pour y englober toutes les étapes du processus de production. Désormais, non seulement les substances résiduelles devront-elles être prises en considération, mais également les matières premières et les produits finis. Ainsi, l'attestation d'assainissement sera accordée sur la base du bilan environnemental complet de l'entreprise. Si un tel bilan révèle des problèmes environnementaux, le Ministère exigera de l'entreprise un plan d'action visant à les corriger, dans les cas où ils mettent en danger la santé et la sécurité publiques ainsi que l'intégrité de notre patrimoine naturel. L'entreprise pourra se voir imposer, en l'absence de mesures correctives immédiates de sa part, des sanctions allant jusqu'à sa fermeture. À partir du moment où une société élève la protection de l'environnement au premier rang dans l'échelle de ses valeurs, nous croyons que les pouvoirs publics doivent être prêts, le cas échéant, à agir avec la fermeté qui s'impose à l'égard des contrevenants.

Cette proposition se situe dans une perspective à moyen et à long termes. Nous recommandons que son implantation se fasse, en premier lieu, dans les secteurs prioritaires. Elle pourrait par la suite s'étendre à d'autres secteurs, au fur et à mesure qu'en sera rodée son application.

4- La gestion intégrée des déchets solides

Les nombreux problèmes reliés aux déchets solides vont en s'accroissant: le nombre de lieux d'enfouissement sanitaire est insuffisant (les deux principaux de la région de Montréal fermeront d'ici cinq ans); la gestion de plusieurs sites présente des déficiences tandis que la population se montre de plus en plus réticente à permettre l'ouverture de nouveaux; par ailleurs, les résultats des efforts de réduction du volume des déchets sont encore limités.

Compte tenu de cette situation, l'amélioration de la gestion des déchets industriels et solides s'impose comme une priorité urgente: les problèmes en cause se rejoignent puisque tant les procédés industriels que la consommation de produits finis posent des problèmes d'élimination des déchets.

À cet égard, nous proposons que les politiques de gestion des rejets industriels et des déchets solides soient intégrées afin d'agir à la source même des problèmes, de corriger les situations résultant des erreurs passées, de contrôler les procédés d'élimination et de sensibiliser ceux qui en sont responsables.

En accord avec le principe du développement durable, un gouvernement libéral visera, par ailleurs, à favoriser la réduction du volume de déchets solides. Pour ce faire, il privilégiera leur diminution à la source et leur recyclage et il appuiera techniquement et financièrement les collectivités qui assurent la mise en oeuvre de ces objectifs.

Un gouvernement libéral favorisera également le développement des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que l'éducation et l'information qui leur sont pertinentes.

Finalement, des mesures seront prises pour rendre plus sécuritaires les procédés d'élimination, notamment par le renforcement du Règlement sur les déchets solides.

5- Renforcer le secteur de l'environnement

Un ministère de l'Environnement fort

D'une part, afin que les fonctions fondamentales du gouvernement du Québec en matière de protection de l'environnement soient remplies plus efficacement et de manière plus étendue, nous recommandons tout d'abord que les pouvoirs du Ministre soient renforcés. De plus, compte tenu que le premier mandat du MENVIQ est de **veiller au respect de l'ensemble** des dispositions législatives et réglementaires du Québec, nous estimons que le gouvernement devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces dernières s'appliquent avec une rigueur exemplaire.

L'efficacité du MENVIQ devrait de plus être améliorée, notamment en ce qui a trait à ses fonctions d'inspection et de contrôle, à l'imposition des amendes et à la poursuite des contrevenants.

Le MENVIQ devra aussi mettre sur pied un **système permanent de surveillance de l'état de l'environnement**, ce système visant notamment à déceler plus rapidement et avec une précision croissante les épisodes polluants importants et à intervenir avec célérité, le cas échéant.

Il devra, en outre, mettre au point des indices fiables pour le suivi continu de la qualité de l'environnement et être davantage en mesure, par l'information scientifique ainsi cumulée, de produire des bilans environnementaux plus précis.

Déjà, en février 1988, le Parti libéral du Québec avait évoqué la nécessité de dresser un **bilan de l'état de l'environnement** afin d'évaluer et de réorienter, si nécessaire, l'intervention gouvernementale. Nous proposons qu'un tel bilan soit mis à jour sur une base triennale. Il permettra de mieux articuler les nouvelles politiques, d'une part, et sera la mesure de nos progrès par rapport à leurs objectifs, d'autre part.

Le **renforcement des exigences environnementales** nécessitera un effort considérable en matière de nouvelles législations et de nouveaux programmes. Leur élaboration et leur mise en oeuvre exigeront de nombreuses négociations et de nombreux autres acteurs engagés dans le développement du Québec.

À titre d'exemple, il faudra poursuivre et intensifier le renforcement des normes sur la qualité de l'eau potable. Les nouveaux problèmes dans ce domaine, notamment la présence de micro polluants et la formation de sous-produits indésirables dans les réseaux de distribution, devront faire l'objet d'une attention particulière quant à la réglementation, au contrôle, à la recherche et aux technologies.

Les évaluations environnementales plus étendues

Le gouvernement, à travers les ministères et les organismes qui administrent les lois et gèrent les programmes d'aide technique ou financière, analyse déjà chaque année des milliers de projets, émet des milliers d'autorisations de toutes natures, négocie des centaines d'ententes et met de l'avant de nombreuses législations et réglementations qui échappent encore aux juridictions du MENVIQ. Cette situation doit être corrigée pour qu'à l'avenir l'ensemble des décisions gouvernementales tienne compte des dimensions reliées à l'environnement. Nous estimons, en effet, qu'il y a lieu d'accroître le nombre et la qualité générale des évaluations gouvernementales. Il faut faire en sorte que, pour un nombre croissant de décisions, l'analyse environnementale devienne aussi spontanée que le sont actuellement les analyses financières, techniques ou légales lorsqu'il s'agit d'avaliser un projet.

À cette fin, des services environnementaux pourraient être créés là où c'est nécessaire, notamment dans le secteur de la mission économique. Nous proposons que le MENVIQ soit mandaté pour coordonner l'ensemble de ces services.

Le gouvernement doit donner l'exemple. Il doit s'assurer que les activités exercées dans les limites de sa juridiction et à l'intérieur de son organisation, respectent les normes environnementales. Il suffit de penser aux écoles, aux hôpitaux, aux édifices à bureaux, aux centres de recherche et à tous les autres organismes de l'État pour comprendre l'ampleur de cette tâche.

Stimuler la concertation

Les écosystèmes ne connaissent pas les frontières: les pluies acides, la détérioration de la couche d'ozone, l'effet de serre et la surexploitation des forêts de l'Amazonie ont un impact planétaire. Aucun État, aucun gouvernement n'y échappe et nul ne peut y remédier à lui seul.

Dans ce contexte, le Québec se doit d'assumer pleinement un rôle de leadership.

Tout d'abord, il doit faire valoir vigoureusement ses positions et ses idées auprès du gouvernement fédéral et des autres provinces. L'influence du Québec doit être telle que les politiques internationales du Canada, en matière d'environnement, continuent à refléter le point de vue du Québec comme ce fut le cas la plupart du temps, ces dernières années.

Les interventions du Québec dans ce domaine s'avèrent d'autant plus importantes que les négociations, sur le plan canadien et international, s'intensifieront considérablement à cet égard au cours des prochaines années. Le MENVIQ devra occuper toute la place qui lui revient dans ces négociations et y consacrer toutes les ressources nécessaires pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités.

Le Parti libéral entend faire jouer au Québec un rôle très actif en matière d'environnement sur la scène internationale. En effet, le Québec et le Canada, à la fois présents dans la francophonie et dans le Commonwealth, ont une situation privilégiée pour faciliter l'établissement de normes communes en matière d'environnement. Quant aux transferts de connaissances et de technologies environnementales, le Québec peut également apporter une contribution substantielle, particulièrement aux pays en voie de développement.

Le Québec peut leur apporter tant le fruit de son expérience (politiques, législation, programmes), que de son expertise dans certains domaines critiques (épuration des eaux usées, assainissement de l'air). Ainsi, nous proposons que le gouvernement élargisse le mandat de la Société québécoise d'assainissement des eaux afin d'ouvrir aux firmes québécoises la possibilité de réaliser avec ces pays des contrats d'assainissement et afin, également, de lui permettre de partager son expertise en contribuant à des activités de transferts technologiques.

Consolider le droit de l'environnement

Le droit environnemental doit être développé et renforcé. Les législations dans ce domaine doivent en général surmonter de nombreuses difficultés liées à la détermination de la responsabilité.

Dans un très grand nombre de cas d'infractions, la nature technique de la preuve a rendu difficile la conduite du procès.

Il nous paraît d'importance primordiale que les lois gouvernementales trouvent une application juridique plus efficace. Ainsi, le Parti libéral du Québec propose la création d'un Tribunal de l'environnement. Formé de magistrats spécialisés dans les questions environnementales, il permettrait d'accélérer le traitement des causes et améliorerait ultimement l'application de nos législations environnementales.

Il faut également faciliter les conditions d'exercice par des individus de leur droit à un recours collectif, cette proposition répondant au principe précédemment énoncé du droit à un environnement sain.

Sur le plan des sanctions, le Parti libéral du Québec s'est déjà prononcé en faveur d'amendements au code criminel permettant de poursuivre les contrevenants aux lois de l'environnement. Cette option a d'ailleurs déjà été retenue et appliquée par quelques gouvernements en Amérique et ailleurs. C'est un indicateur concret du rang qu'accorde une société à la protection de l'environnement dans l'échelle de ses valeurs.

Le droit de l'environnement est encore un domaine nouveau. Il occupera une place déterminante dans un système efficace de protection de l'environnement; le gouvernement doit déployer tous les efforts voulus pour en soutenir le développement.

Créer un Fonds de l'environnement

Le Parti libéral du Québec propose par ailleurs que soit créé un fonds environnemental afin de soutenir le financement des actions prises en vue d'assurer une protection accrue de l'environnement et des ressources.

Le Fonds pourrait soutenir des activités de recherche, de développement, d'éducation ou des projets de restauration ou d'immobilisations, à la fois dans les domaines public et privé, sur les plans local, régional ou international. Il pourrait le faire sous forme de prêts ou de subventions.

Une fois créé, ce Fonds pourra être financé par le produit d'amendes imposées aux contrevenants ainsi que par des taxes ou des redevances spécifiques sur certains produits dommageables à l'environnement.

6- L'éducation environnementale

Une très large partie de la population est vivement préoccupée par les questions environnementales. Misant sur cet intérêt, le gouvernement doit susciter l'engagement des citoyens dans la lutte pour la protection de notre patrimoine naturel.

Les réseaux de l'**éducation primaire et secondaire** ont un rôle central à jouer pour transmettre aux futures générations de Québécois, la connaissance des différentes facettes d'une société responsable de son environnement. Le Parti libéral du Québec propose que les questions environnementales soient davantage abordées dans les programmes d'enseignement. Il encourage également les initiatives des commissions scolaires visant à éveiller les jeunes à se soucier davantage de l'environnement.

À l'égard des consommateurs et du grand public, il propose de prescrire l'**étiquetage spécial des produits potentiellement nuisibles à l'environnement**. L'étiquetage devra indiquer, par exemple, le mode d'élimination (réemploi, recyclage, élimination contrôlée), ainsi que les dangers inhérents à leur utilisation.

Finalement, le gouvernement devra aussi formuler une **politique de soutien aux organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement**. Cette politique s'adressera en particulier aux organismes qui sont à l'avant-garde dans la sensibilisation de la population et dans la recherche et le développement de solutions aux problèmes environnementaux des collectivités locales.

IV- POUR LE RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT

«Nos sociétés font face à un choix simple: apporter immédiatement, volontairement et de manière ordonnée des changements à leurs politiques socio-économiques, ou attendre des ruptures sévères des équilibres écologiques pour imposer des solutions draconiennes et extrêmement coûteuses auxquelles personne ne serait préparé». Voilà le message que lançait, en 1987, le Groupe de travail canadien sur l'économie et l'environnement.

À la suite des objectifs de la réforme adoptés lors du Congrès des membres du Parti libéral du Québec, en février 1988, le gouvernement a entamé des actions significatives en ce sens au cours de son premier mandat. Le programme politique que nous proposons aujourd'hui témoigne de la ferme volonté du Parti libéral du Québec de poursuivre l'effort entrepris, d'élargir l'action gouvernementale à de nouvelles problématiques et d'appuyer cette action sur des principes précis, réalistes et dynamiques.

La mise en oeuvre de ce plan d'action exigera des efforts considérables. De nombreux intervenants dans la société seront appelés à y contribuer. Mais, c'est au prix de cet effort collectif que nous réussirons à atteindre les objectifs visés.

Si la protection de l'environnement est bel et bien le défi de cette fin de siècle, comme l'éducation fut celui des années soixante et la santé celui des années soixante-dix, alors la mise en oeuvre des objectifs que nous proposons devra être soutenue par des ressources financières à la mesure de nos choix politiques.

En février 1988, le Parti libéral du Québec posait avec lucidité la question suivante en introduisant la problématique environnementale: «Quel avenir léguerons-nous à nos enfants?». D'autres générations, à d'autres moments de notre histoire, se sont sans doute interrogées de la même façon, en pensant à d'autres enjeux fondamentaux. Les réponses qu'elles ont apportées et les gestes qu'elles ont posés, au prix de certains sacrifices, ont façonné le Québec, tel que nous le connaissons. Elles nous ont légué une société distincte et fière de l'être.

Aujourd'hui, nous devons faire preuve de la même capacité de vision, d'audace et d'innovation. Nous devons reconnaître que nous sommes les fiduciaires du patrimoine naturel et, qu'à ce titre, nous avons le devoir et la responsabilité de léguer aux générations qui nous suivront, un Québec ayant su conserver les richesses dont nous avons profité, de façon à ce qu'elles puissent le développer selon leurs ambitions.

Reculer devant ce défi serait admettre que nous serions la dernière génération à connaître le Québec tel qu'il est. Il s'agirait là d'un choix incompatible avec tous les efforts déployés en vue d'assurer la pérennité du Québec.

Aimer, protéger et promouvoir le Québec, c'est aussi aimer son territoire, protéger son patrimoine naturel et oeuvrer à le développer dans la fierté du respect de notre environnement.

Pour assurer l'avenir du fait français

I- DÉMOGRAPHIE: L'ENJEU

Dénatalité. Solde migratoire négatif. Vieillesse de la population. Trois phénomènes, tout en chiffres et en courbes, connus, analysés, galvaudés, depuis des années déjà. Mais, regardons la réalité bien en face : c'est bel et bien de la survie du fait français en Amérique du Nord dont il s'agit.

Le Québec vieillit. L'âge médian de la population a augmenté de cinq ans de 1951 à 1981 et, selon les projections les plus récentes, pourrait s'accroître encore de dix ans d'ici l'an 2000. À ce moment, la moitié de la population aura plus de quarante ans. Situation paradoxale, s'il en est une, pour une société qui se voit toujours comme jeune.

Le Québec présente actuellement une pyramide d'âge déséquilibrée. Après l'abondante génération du baby-boom, c'est le rétrécissement. Nous sommes sur la pente du déclin démographique. Si les tendances observées perdurent, le Québec commencera à se dépeupler vers l'an 2000, dans onze ans à peine.

Dans ces conditions, protéger le français, clamer notre caractère distinct, soutenir nos artistes, constituent certes des gestes nécessaires mais ils se révéleront vains si, du même coup, nous ne réussissons pas à conjurer le déclin démographique qui menace notre société.

Gardant bien présent à l'esprit les siècles d'efforts qu'ont consacrés des générations de Québécois pour assurer la survie du fait français, les membres du Parti libéral du Québec refusent cette perspective. Parce que nous sommes fiers de ce que le Québec est devenu et que nous sommes très fortement attachés à sa culture, nous entendons relever avec succès le défi de son redressement démographique.

Assurer l'avenir du fait français au Québec constitue, pour le Parti libéral du Québec, le grand défi social des années quatre-vingt-dix, car il s'agit, en définitive, d'assurer la pérennité de notre société.

La situation telle qu'elle est

Parmi les sociétés occidentales, le Québec compte au nombre de celles qui ont connu les chutes les plus rapides de leur indice de fécondité. De 4,08 en 1957, alors qu'il se trouvait parmi les plus élevés en Occident, notre indice de fécondité est en effet passé, trente ans plus tard, à 1,39, soit l'un des plus bas, après ceux de la République fédérale allemande et de l'Italie. En fait, depuis plus de vingt ans, l'indice de fécondité est resté en deçà du seuil de 2,1 enfants par femme en âge de procréer, seuil qui assure le remplacement des générations. La proportion de jeunes a, par ailleurs, diminué de moitié en vingt ans, passant de 35% à 17% de sa population.

À cette distorsion de la pyramide d'âge s'ajoute un solde migratoire négatif: de 1965 à 1985, plus d'individus ont quitté le Québec qu'il n'en est venu s'y installer.

L'envers de cette réalité, c'est que le Québec voit sa population âgée croître: le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a presque doublé en vingt ans. Elles représentent aujourd'hui 10% de la population et leur proportion doublera d'ici vingt ans en raison, notamment, de l'amélioration constante de leur espérance de vie.

Les enjeux

Les données qui précèdent pourront, certes, être qualifiées par certains d'alarmistes et même, sous ce prétexte, être écartées des grands débats publics. Nombre de personnes ressentent en effet devant un tel phénomène un sentiment d'impuissance et sont tentées, ce qui est compréhensible, de sombrer dans les voies de la facilité ou de l'indifférence. Un bref examen des enjeux en cause pour le Québec montre pourtant leur importance primordiale pour la survie de notre société. Déjà, dans **S'ouvrir à demain**, le manifeste politique adopté par le Congrès des membres de notre Parti en février 1988, nous en avons décrit très clairement la portée pour notre avenir collectif.

L'évolution du fait français a toujours été centrale dans le cheminement historique du Québec. Ainsi, la démographie est, sans contredit, le facteur le plus lourd de son évolution future. C'est pourquoi la diminution du nombre de jeunes au Québec, conjuguée aux problèmes de la maîtrise de notre langue, jette une ombre sur l'avenir de notre société en Amérique. Le Québec risque fort de connaître, dans ce contexte, en même temps qu'un certain déclin de son dynamisme culturel, l'affaiblissement de sa capacité de s'affirmer face aux grands ensembles nord-américains, ainsi que de préserver sa force d'attraction auprès de ceux et celles qui ont choisi d'y émigrer.

Par ailleurs, le poids relatif de la population québécoise, dans l'ensemble canadien, passera de 26,5% en 1981 à 24% en 2006, tandis que le poids relatif des provinces de l'Ouest passera de 28,7% à 30%. Le déclin démographique entraîne donc un rétrécissement de la place du Québec dans la Confédération, ce qui ne peut qu'induire une érosion de son poids politique.

Le dynamisme de notre économie est tributaire de la main-d'oeuvre qui l'anime. À court terme, le déséquilibre de la pyramide démographique se traduit en une concentration plus forte de personnes dans les couches d'âge de 16 à 65 ans. Ceci augmente la proportion de main-d'oeuvre disponible par rapport à l'ensemble de la population, de même que la masse de consommateurs de biens durables. Il en résulte une prospérité temporaire et artificielle.

D'ici dix ans environ, cette tendance s'inversera. Si rien n'était entrepris pour faire face à cette situation, il risquerait alors de se produire un rétrécissement du marché intérieur, un ralentissement de la croissance des investissements et de la population active lesquels pourraient avoir pour effet, à leur tour, de freiner la croissance économique du Québec. Si tel était le cas, le progrès remarquable accompli ces dernières années sur le plan économique se trouverait alors sérieusement compromis. Il serait irresponsable d'en arriver là. Il nous faut donc prévenir les effets à long terme du déséquilibre démographique, en mettant tout en oeuvre pour redresser la situation pendant que nous avons encore le temps et les moyens d'agir.

L'avenir de certains programmes sociaux chers aux Québécois est mis en cause par le vieillissement de la population et la tendance au déclin démographique. Dans le domaine de la santé par exemple, force nous est de constater que la demande découle, en bonne partie, des besoins des personnes âgées de plus de 65 ans. En 1987, celles-ci consommaient, en effet, entre 35 et 40% des soins de santé, bien qu'elles ne représentaient que 9% de la population. Le vieillissement de la population exercera une pression accrue sur la demande en services de santé, tandis que la diminution du nombre de jeunes viendra réduire le bassin de contribuables capables de les financer. Il faudra agir dès maintenant pour éviter l'impasse budgétaire prévisible et ainsi maintenir l'accessibilité et la qualité des programmes sociaux.

À l'instar du domaine de la santé, la situation que laissent entrevoir les prévisions à l'égard de l'accroissement des coûts des programmes de sécurité du revenu, se révèle, elle aussi, inquiétante. Ainsi, les études actuarielles de la Régie des rentes du Québec démontrent qu'il faudra augmenter les entrées de fonds si on veut pouvoir faire face aux obligations envers les cotisants. Alors qu'en 1981, le Régime comptait 7 adultes cotisants pour 1 retraité, cette proportion diminuera à 5 pour 1 dès l'an 2000 puis à 2,5 pour 1 vers l'an 2050. Ici aussi, il faudra concevoir une formule apte à assurer dans l'avenir l'équilibre financier du Régime des rentes du Québec.

II- POUR L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS: RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Nous en sommes rendus là: le Québec doit assurer l'avenir du fait français en Amérique du Nord. Inutile de tergiverser: toutes les lois linguistiques que l'on pourrait inventer ne protégeront jamais, à elles seules, notre société contre le déclin démographique.

Car le fait français est d'abord et avant tout **fait de vies**. C'est le fait d'une collectivité qui existe, qui prospère et qui a suffisamment confiance en elle pour vouloir se perpétuer dans l'avenir.

Seul gouvernement en Amérique du Nord qui peut protéger le fait français, l'État québécois a le devoir ultime de gérer son coin de pays dans le présent, certes, mais aussi de veiller au lendemain.

Par ses enjeux et par ses conséquences, le redressement démographique s'impose comme le défi social majeur au seuil des années quatre-vingt-dix. Fiduciaire de nos intérêts collectifs, le gouvernement du Québec doit rallier les forces vives autour de ce défi.

Pour relever le défi

La nature a ses lois: impossible de stopper, à court terme, le vieillissement de la population. L'action du gouvernement devra donc s'étendre sur une longue période. À court et à moyen termes, il s'agit, pour notre société, de mieux s'équiper pour contrer les effets de son vieillissement. Aussi, le Parti libéral du Québec propose-t-il une série de mesures en vue d'infléchir, d'une part, les actuelles tendances au déclin démographique pour mieux préparer le Québec à faire face, d'autre part, aux conséquences du vieillissement de sa population.

1- Infléchir puis renverser le déclin démographique

La politique libérale vise, tout d'abord, à créer les conditions favorables pour assurer le **remplacement des générations**.

Le Parti libéral du Québec est bien conscient du fait que la question d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants relève de choix personnels qui ne concernent pas le gouvernement. L'État peut toutefois contribuer à créer un cadre plus favorable à la famille. Ainsi, un gouvernement libéral assurera la poursuite de la mise en oeuvre de son plan d'action pour la famille, de manière à consolider les efforts entrepris pour revaloriser la famille et les enfants, pour appuyer les parents et pour lever certains obstacles qui rendent difficiles pour ces derniers, non seulement la décision d'avoir des enfants, mais aussi, par la suite, l'accomplissement des tâches reliées à leurs responsabilités familiales.

Dans un contexte de redressement démographique, le phénomène migratoire joue d'autre part, un rôle essentiel. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec se fixe comme objectif d'atteindre la limite supérieure prévue par les ententes fédérale-provinciales dans le domaine de l'immigration, ce qui permettra au Québec, à l'avenir, d'accueillir en moyenne environ 40 000 immigrants par année. Il s'agit là d'un nombre comparable au niveau d'immigration qu'il a atteint dans les années cinquante.

Tout en accueillant plus d'immigrants, le Parti libéral du Québec veut qu'ils puissent pleinement s'intégrer à la société québécoise. Nous croyons que cette dernière doit s'ouvrir à l'apport positif des Québécois de toutes origines.

Les données disponibles sur l'émigration indiquent, par ailleurs, que le solde migratoire du Québec a été négatif jusqu'en 1985. Il s'agit d'un phénomène capital à l'égard de notre équilibre démographique. Pour le Parti libéral du Québec, il est de toute première importance de créer un environnement économique et social qui incite ceux qui pourraient être tentés de quitter à continuer de contribuer au développement du Québec.

Dans cet ordre d'idées, nous croyons fermement que la communauté anglophone constitue, pour le Québec, une composante essentielle de son avenir et, à ce titre, elle doit pouvoir vivre et se développer en disposant pleinement des pouvoirs et des ressources indispensables au maintien de ses institutions. Il faut être conscients que l'on a déjà beaucoup exigé de cette communauté en lui demandant de renoncer, dans les années qui viennent, à afficher dans sa langue à l'extérieur pour mieux protéger l'avenir de la langue et de la culture françaises au Québec, au Canada et en Amérique. Mais au-delà de cette décision, avouons-le, douloureuse et malheureusement mal acceptée, le Parti libéral du Québec reste profondément attaché à cette conviction qu'il entend continuer à défendre avec acharnement: **la communauté anglophone doit occuper toute la place qui lui revient au sein de la société du Québec.** Le gouvernement devra lui assurer, à cet égard, les moyens et les instruments pour continuer à vivre et à s'épanouir dans sa langue.

En ce qui a trait aux nouveaux arrivants, comme les membres des communautés culturelles, ceux-ci doivent se sentir chez eux, au Québec, de façon à ce qu'ils choisissent d'y demeurer, d'y prospérer et, espérons-le, d'y fonder une famille. **Le Québec doit savoir faire une juste place à ceux d'entre les siens qui sont issus des communautés culturelles.**

Relever les défis du respect et de la pleine reconnaissance des citoyens de toutes origines, c'est ce que propose le Parti libéral du Québec. Il s'agit pour tous les Québécois d'apprendre à mieux vivre ensemble.

2- S'adapter au choc démographique

Les efforts à déployer pour infléchir son déclin démographique n'exemptent pas le Québec de devoir s'ajuster à cette réalité dans l'immédiat. D'une part, l'augmentation du nombre de personnes âgées le confrontera à de nouveaux besoins. D'autre part, il lui faudra, entre-temps, préserver certains de ses traits distinctifs comme société d'ici à ce qu'il retrouve un meilleur équilibre.

L'augmentation du nombre de personnes âgées devra s'accompagner de nouvelles attitudes: il nous faudra, désormais, savoir reconnaître tout le potentiel qu'elles représentent pour notre collectivité. Ainsi, les personnes âgées devront bénéficier d'une aide accrue de l'État pour demeurer, le plus longtemps possible, autonomes dans leur milieu. Cette autonomie est un des éléments essentiels à leur qualité de vie et il faudra tout mettre en oeuvre pour la préserver.

Le vieillissement de la population, de même que le coût croissant des nouvelles technologies médicales, crée déjà une **forte pression sur les dépenses des secteurs de la santé et des services sociaux**. Cette pression ira en s'accroissant dans une période où la marge de manoeuvre du gouvernement sera réduite à l'extrême. Pour le Parti libéral du Québec, l'enjeu réside, dans ce contexte, dans la capacité pour le Québec **de maintenir l'accessibilité de son système de santé et de services sociaux public, tout en cherchant à humaniser les soins et tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables**.

Mais, le plus grand défi que devra relever le Québec pour s'adapter au choc démographique sera de préserver **sa langue et son dynamisme culturel**. La société québécoise, avec une population actuellement concentrée dans les couches d'âge intermédiaires, présente un dynamisme culturel sans précédent. Cependant, dans le contexte où les jeunes générations compteront un nombre important d'immigrants de langue maternelle autre que le français et où la langue anglaise continuera d'exercer, en Amérique du Nord, un attrait naturel indéniable, il nous faudra **redoubler de vigilance pour maintenir la force d'attraction de la langue française et pour mieux soutenir notre développement culturel**.

III- LES MOYENS POUR RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Contre la tendance au déclin démographique et s'adapter au vieillissement de la population, voilà les deux axes de la politique libérale en matière démographique. Mais, avant d'expliquer les moyens qu'il faudra mettre en oeuvre, examinons les étapes déjà franchies dans cette direction.

1- Le bilan libéral

Dans **S'ouvrir à demain**, le Parti libéral du Québec reconnaissait, en février 1988, l'urgence pour le Québec de rétablir son équilibre démographique. Pour ce faire, il proposait une politique fondée à la fois sur le redressement de la natalité et sur une plus grande ouverture à l'immigration. Il s'agissait, d'une part, de créer un cadre favorable à l'épanouissement des familles et de tirer pleinement parti des ententes fédérale-provinciales en matière d'immigration, tout en s'assurant, d'autre part, de l'intégration des nouveaux arrivants. C'est autour de ces deux grands axes que s'est développée l'action du gouvernement en matière démographique.

Sur le plan de la politique familiale, le gouvernement libéral adoptait, dès décembre 1987, un énoncé de politique reconnaissant la famille comme une valeur fondamentale, et proposant d'augmenter le soutien aux parents à l'égard des responsabilités financières accrues découlant de la charge de leurs enfants. Il créait aussi le Conseil de la famille, chargé d'aviser le gouvernement sur les actions à prendre en vue de mieux aider les familles.

Ainsi, le budget gouvernemental de mai 1988 instaurait des avantages financiers substantiels pour les parents: au total, c'est près de 800 millions de dollars supplémentaires qu'il consacrait aux familles. Au nombre des mesures alors mises en oeuvre, les allocations à la naissance de 500 \$ pour les enfants de premier ou de second rang, et de 3 000 \$ pour le troisième enfant ont retenu l'attention. Par ces premières initiatives, le gouvernement a manifesté très clairement sa volonté de venir en aide aux familles qui ont la charge de plusieurs enfants.

De plus, en novembre 1988, le gouvernement rendait public un énoncé de politique sur les services de garde: améliorer la qualité des services existants et ouvrir 60 000 nouvelles places durant les cinq prochaines années, particulièrement en milieu de travail et en milieu scolaire, pour doubler le nombre de places disponibles; tels étaient les axes de développement majeurs retenus par le gouvernement.

Ainsi, l'ensemble des actions entreprises commence à donner des résultats encore modestes certes, mais riches d'espoir. On observe, par ailleurs, que le nombre de naissances a cessé de chuter et que l'indice synthétique de fécondité est remonté à 1,44 au Québec en 1988. Est-ce là le signe qu'une nouvelle tendance est en train de se dessiner? Puisqu'il est encore trop tôt pour en juger, nous sommes persuadés que le gouvernement doit s'efforcer de continuer à faire, de façon énergique, mieux et plus.

Sur le plan de l'immigration, le gouvernement libéral a augmenté de 86% le nombre d'immigrants reçus depuis 1985. Nous en accueillons actuellement 26 000 par année. Pour assurer leur intégration, le gouvernement a augmenté les crédits octroyés aux programmes de francisation des immigrants et de rapprochement interculturel de 40% depuis trois ans.

2- Pour infléchir la tendance au déclin démographique

La politique démographique que nous proposons aujourd'hui vise à infléchir la tendance au déclin démographique en agissant principalement sur trois plans: elle s'inspire, tout d'abord, d'une volonté de créer un cadre favorable aux parents et aux enfants, par un plan d'action pour la famille; elle s'appuie ensuite sur l'immigration comme moyen d'améliorer, à court terme, notre équilibre démographique; finalement, elle veut contribuer à mettre fin aux tendances négatives observées ces dernières années en matière d'émigration en mettant tout en oeuvre pour que tous les Québécois réussissent à mieux vivre ensemble.

Pour un appui politique et un soutien concret aux parents

Pour assurer l'avenir du fait français en Amérique du Nord, nous devons d'abord tendre à assurer le remplacement des générations. Ce phénomène se produit lorsque l'indice synthétique de fécondité se maintient à 2,1 enfants par femme. Il est actuellement à 1,44. L'écart est énorme. Le défi est de taille mais il ne faut pas reculer devant son ampleur.

C'est pour tenir compte de cette réalité que le Parti libéral du Québec propose une politique destinée à aider les parents désireux d'avoir des enfants et à moduler le soutien de l'État en fonction du nombre d'enfants dont ils ont, par la suite, à assumer la responsabilité.

Cette politique s'adresse donc prioritairement aux parents, et ce, à dessein. Car c'est à eux, hommes et femmes, à titre de premiers responsables de l'éducation des enfants, que s'adressera d'abord l'action gouvernementale. Puisque ce n'est que lentement que le plan d'action pour la famille portera fruits, nous estimons, en misant sur cette orientation, que l'indice de fécondité pourrait passer de 1,4 à 1,8 à moyen terme.

Pour atteindre cet objectif, l'État doit, en tout premier lieu, reconnaître la contribution essentielle des parents dans notre société. Ainsi, le Parti libéral du Québec croit qu'il faut tout mettre en oeuvre pour revaloriser les parents et les familles: plus que toute autre décision personnelle, celle d'avoir un enfant mérite l'appui politique et le soutien concret de la société.

Pour ce faire, le Parti libéral du Québec propose de continuer à augmenter le soutien financier aux parents d'une part, et de faciliter, d'autre part, le choix des parents concernant leur participation au marché du travail.

Un meilleur soutien financier aux parents

Avant d'aborder les modalités du soutien financier aux parents, il importe d'établir les fondements de ce type de mesures.

Certains évoquent le coût inabordable d'élever un enfant comme l'un des facteurs expliquant la dénatalité. Nous croyons, quant à nous, que c'est plutôt le coût d'opportunité qui lui est associé qui a augmenté, en termes de renoncement à des gains de travail, à des biens ou à des services devenus accessibles à la majorité de la population. Ce facteur explique en bonne partie pourquoi on parle aujourd'hui couramment de la charge que représente l'enfant.

Évidemment, la décision d'avoir un enfant ne saurait être uniquement fondée sur des considérations financières, bien que cette dimension demeure toujours présente. Dans une perspective positive, le Parti libéral du Québec privilégie une approche où l'État soutient financièrement les parents pour leur signifier, de façon tangible, la reconnaissance sociale de la collectivité.

Pour ce faire, nous proposons que les allocations familiales soient graduellement haussées. Nous recommandons, de plus, que ces allocations soient versées de façon uniforme, quel que soit le rang de l'enfant.

Cependant, comme la venue d'un nouvel enfant dans une famille qui en compte déjà plusieurs peut obliger celle-ci à faire des dépenses supplémentaires, particulièrement en matière de logement, nous proposons que le gouvernement libéral accorde une aide financière additionnelle aux parents pour le troisième enfant et les suivants.

L'aide de l'État prenant présentement la forme d'allocations et de crédits d'impôt, nous sommes persuadés que, dans un domaine où la portée psychologique des mesures adoptées est si importante, il y a lieu de revoir les modalités de ce soutien pour qu'il réponde mieux aux attentes et aux besoins des parents. Pour cette raison, le Parti libéral privilégiera les transferts directs aux transferts indirects en matière d'aide aux familles.

Pour permettre un choix de carrière familiale aux parents

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est souvent invoquée, à tort, pour expliquer la dénatalité. Pour le Parti libéral du Québec, ce n'est pas tant ce mouvement qu'il faut retenir, mais plutôt la rigidité des modes d'organisation du travail. Ainsi, nous croyons que le monde du travail devra mieux s'adapter aux modes de vie des hommes et des femmes et non l'inverse, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé.

Certains parents souhaitent se retirer temporairement du marché du travail ou y rester à temps partiel dans le but d'élever l'enfant. Chez d'autres couples, les conjoints veulent tous deux rester sur le marché du travail. Finalement, d'autres parents veulent rester au foyer pour éduquer un ou plusieurs enfants, poursuivant ainsi

une carrière parentale. La réalité familiale est complexe; le gouvernement se doit de respecter ces préférences, toutes légitimes, et donc de prévoir un large éventail de mesures qui, dans leur ensemble, répondent aux besoins variés des parents.

Ainsi, l'État doit appuyer les parents dans leur volonté d'avoir des enfants, quelle que soit leur situation parentale. Il doit leur permettre de mieux concilier travail et enfants, tout en valorisant le travail de ceux qui restent au foyer.

Pour ce faire, les mesures privilégiées par le Parti libéral du Québec s'adresseront tant au monde du travail qu'aux services de garde, tout en favorisant une meilleure reconnaissance du travail des parents qui ont choisi de rester au foyer pour élever leur famille.

a) Le milieu de travail

La présence des femmes sur le marché du travail s'impose désormais comme l'une des variables importantes de toute mesure visant à améliorer la situation des familles. Parce que le marché du travail s'adapte très lentement à cette réalité, les différents paliers de gouvernement ont dû mettre en place un certain nombre de mesures: congés de maternité de 18 semaines, allocations de maternité pendant 15 semaines dans le cadre de l'assurance-chômage, retrait préventif pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent. Ces dispositions ont été considérablement bonifiées dans certaines conventions collectives, notamment dans les secteurs public et parapublic. Mais, dans l'ensemble, il faut faire plus afin de permettre aux parents de mieux concilier les exigences de leur vie familiale avec celles de leur travail.

• Un nouveau régime d'allocation de maternité

Déjà, le gouvernement du Québec étudie la possibilité d'établir un régime d'assurance-maternité, en remplacement des mesures donnant droit à l'assurance-chômage pendant le congé de maternité. Il faudra, à cette fin, négocier avec le gouvernement fédéral pour y transférer les sommes déjà versées au titre de l'assurance-chômage, et créer un régime complémentaire pour combler, le cas échéant, certains besoins additionnels.

Nous croyons que ce nouveau régime aura pour effet de valoriser la maternité, puisqu'il éliminera le recours à un programme à connotation négative, celui du chômage. De plus, nous recommandons qu'il prévoit une augmentation des gains assurables ainsi que de la durée du congé de maternité.

• Des modifications aux normes minimales de travail

Pour mieux concilier responsabilités parentales et travail rémunéré, il faut que les normes minimales de travail soient revues pour y introduire des règles spécifiques à l'égard des congés parentaux.

Un gouvernement issu du Parti libéral du Québec modifiera les normes de travail pour y introduire de nouveaux congés liés aux activités parentales, tels que:

- le congé de paternité;
- le congé parental qui pourra être pris par l'un des deux parents à l'échéance du congé de maternité;
- un certain nombre de jours de congé par année, pour activité parentale reliée à la garde, à l'éducation ou aux soins de santé des enfants.

Il faudrait aussi modifier les normes actuelles pour permettre à un parent de refuser, sans subir de pénalité, de faire des heures supplémentaires s'il n'a pas reçu un préavis suffisant.

• **Des mesures incitatives concernant l'aménagement du temps de travail**

La conciliation du travail rémunéré et des responsabilités parentales nécessitera des changements sur le plan de la gestion du temps de travail. Le Parti libéral du Québec propose que soit mis sur pied à cet effet, à l'échelle du Québec, un mécanisme de concertation employeurs-employés pour favoriser un aménagement du temps de travail plus favorable aux personnes qui ont des responsabilités parentales, et pour étudier la possibilité de moduler le nombre de congés parentaux en fonction de la taille des familles. Ces mesures incitatives devront être implantées, dans un premier temps, dans les secteurs où il est plus facilement envisageable de réaliser les changements recherchés.

• **Faciliter le travail à temps partiel**

Pour pouvoir accorder plus de temps à l'éducation de leurs enfants, de nombreux parents souhaiteraient pouvoir travailler à temps partiel ou prendre un congé prolongé. C'est là une formule à encourager.

Celle-ci existe déjà dans la Fonction publique du Québec où, à la suite du congé de maternité avec compensation financière, il est possible de prendre un congé sans solde ou de travailler à temps partiel pendant deux ans. Dans ce cas, les avantages sociaux sont alors accordés en proportion du temps travaillé, tandis que les avantages normatifs, tels que la sécurité d'emploi, sont maintenus intégralement. Toutefois, il est clair que le régime existant dans le secteur public n'est pas automatiquement applicable dans tous les domaines du secteur privé.

Cependant, des études semblent démontrer que le rendement au travail de parents travaillant à temps partiel et pouvant ainsi mieux s'occuper de leurs enfants, est supérieur à celui d'une personne travaillant à temps plein ayant des difficultés à remplir ses obligations parentales.

Afin de compléter les mesures facilitant le congé parental, le Parti libéral propose que le gouvernement mette en oeuvre des mesures incitatives à l'endroit des entreprises afin de favoriser, sur une base volontaire, la possibilité pour les parents de travailler à temps partiel tout en conservant des avantages sociaux équivalant au temps travaillé.

b) Les services de garde

Le développement de services de garde offrant aux parents une gamme de choix possibles, selon leurs besoins, reste l'une des priorités majeures pour le Parti libéral du Québec.

Dans son document d'orientation sur les services de garde, intitulé **Pour un meilleur équilibre**, le gouvernement énonçait en 1988, les grandes lignes d'une politique devant lui permettre d'augmenter de 60 000 le nombre de places disponibles en services de garde sur cinq ans. Il proposait, par ailleurs, d'accroître le financement des services de garde existants. Étant donné le dernier budget fédéral qui diminue sa contribution à ce chapitre, la réalisation de ce plan d'action risque de s'étendre sur une période plus longue. Néanmoins, les objectifs de ce plan nous paraissent toujours aussi prioritaires et doivent être maintenus.

Le gouvernement mettait aussi de l'avant des propositions pour accélérer le développement des services de garde en milieu de travail et en milieu scolaire, afin d'améliorer la garde des élèves après les heures de fermeture des écoles.

Persuadé que c'est parfois la réglementation qui freine le développement de nouveaux services de garde, le Parti libéral du Québec propose que cette dernière soit revue pour en éliminer les freins, tout en veillant à garder élevées les normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux garderies.

Ainsi, la qualité constitue l'une des premières préoccupations du Parti libéral du Québec en matière de services de garde. Nous croyons que la formation du personnel en est garante. Pour nous, des exigences de qualifications accrues devront s'accompagner d'une rémunération correspondante. Nous insistons également sur le respect de l'autonomie de chacun des services de garde. L'aide accrue accordée aux services de garde, découlant des politiques du gouvernement, devra permettre d'améliorer la situation salariale dans ce secteur. Le Parti libéral du Québec recommande à cet égard que le gouvernement continue à tout mettre en oeuvre pour améliorer la rémunération, ainsi que les conditions de travail des travailleurs et travailleuses des garderies.

c) La reconnaissance de la carrière familiale

Nombreux sont les parents qui, lorsqu'ils en ont la possibilité, préfèrent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, du moins lorsque ceux-ci sont en bas âge. C'est le fait, notamment, de ceux qui veulent plusieurs enfants. Nous voulons qu'une telle décision de leur part soit reconnue par le gouvernement au même titre qu'un autre choix de carrière.

Par ailleurs, compte tenu de notre objectif de hausser l'indice de fécondité observé au Québec, nous croyons nécessaire d'aider financièrement les familles de trois enfants ou plus: comme il devient plus difficile, à partir du troisième enfant, de concilier vie professionnelle et vie familiale, l'un ou l'autre des conjoints doit très souvent, dans ces familles, quitter son emploi.

Actuellement, l'aide financière de l'État est accordée aux parents qui choisissent de se prévaloir des services de garde, par le biais de subventions aux garderies. Par contre, ceux qui renoncent à travailler, de manière temporaire ou définitive, pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants ne reçoivent rien. Nous croyons que l'État doit respecter leur choix et que leur contribution à l'avenir de notre société est trop souvent injustement ignorée. **Ainsi, nous recommandons que le gouvernement poursuive l'objectif d'accorder aux parents un appui financier qui soit aussi neutre que possible en regard des choix en matière de garde d'enfants.**

Nous croyons que la reconnaissance du travail du parent qui reste au foyer pour élever ses enfants pourrait donner lieu à une compensation financière visant à lui retourner une partie des sommes que l'État économise du fait que ses enfants n'utilisent pas les services de garde. Une autre formule peut également être envisagée: ainsi, l'aide en question pourrait être versée par le biais des allocations familiales, à tout parent qui reste au foyer pour élever un enfant de troisième rang ou plus d'âge préscolaire. En somme, cette aide constituerait une compensation partielle à l'égard du manque à gagner du parent ayant choisi de quitter le marché du travail pour prendre soin à temps plein de son enfant ou de ses enfants d'âge préscolaire. L'aide sera liée à la garde d'enfants à temps plein pendant la période préscolaire.

Faciliter l'adoption internationale

Le Parti libéral du Québec recommande, par ailleurs, que le gouvernement poursuive les efforts entrepris pour humaniser les procédures d'adoption internationale, ce dernier devra faire tout en son pouvoir pour éliminer les obstacles qui ont pour effet d'allonger le temps d'attente pour les couples désirant adopter un enfant. Ainsi, il devra revoir en profondeur la législation et les règlements afin d'alléger les procédures et de raccourcir les délais. Un délai maximum de dix-huit mois apparaît un objectif raisonnable à poursuivre.

D'autre part, le gouvernement devra poursuivre activement les démarches entreprises auprès des pays impliqués pour faciliter les procédures d'adoption.

Afin d'assurer le bien de l'enfant adopté, les instances gouvernementales responsables de la protection de l'enfance devront attacher une attention particulière à l'application de mesures de suivi prévues à cet égard, tant auprès des organismes privés et communautaires impliqués dans le processus d'adoption qu'auprès des familles d'adoption.

Enrichir le Québec

Le second volet de la politique démographique du Parti libéral du Québec vise à favoriser l'immigration et l'intégration des immigrants.

Jusqu'à tout récemment, le solde migratoire du Québec était négatif. Aujourd'hui encore, les personnes qui s'établissent au Québec excèdent à peine, en nombre, celles qui émigrent chaque année ailleurs au Canada. Dans ce contexte, nous croyons que le redressement démographique du Québec exige de combler, par un solde migratoire positif, le déficit démographique découlant de son faible indice de fécondité.

En 1986, le Québec accueillait un peu moins de 20 000 nouveaux arrivants. Le gouvernement a déjà signifié son intention de porter graduellement ce nombre jusqu'à 40 000 par année, soit à un niveau équivalent à notre poids démographique au sein du Canada.

L'immigration n'a rien de nouveau dans notre société. Le Québec a su, par le passé, recevoir et intégrer des contingents importants d'immigrants provenant, notamment, de l'Irlande, de l'Italie et plus récemment de la Grèce, du Portugal, d'Haïti ou des pays asiatiques. De 1977 à 1986, 26% des immigrants reçus au Québec ne parlaient que le français, 11% parlaient le français et l'anglais, 23% ne parlaient que l'anglais et 39% ne parlaient ni le français ni l'anglais. Ces chiffres démontrent qu'un effort très significatif doit être fait pour que les nouveaux arrivants s'intègrent à la majorité francophone.

La recherche active d'immigrants

Ces dernières années, le Québec n'a pas atteint ses quotas d'immigration en raison d'obstacles importants, notamment d'ordre bureaucratique: manque d'information, lenteur des procédures, etc. Nous recommandons que le gouvernement assouplisse, à cet égard, ses politiques tout en améliorant leur gestion. Par ailleurs, puisque les immigrants francophones s'intègrent plus facilement à la société

québécoise, **le Parti libéral du Québec propose de faciliter leur entrée en ajustant, en conséquence, les grilles de sélection pour augmenter le nombre de candidats admis, notamment parmi les plus jeunes. Il propose également que le gouvernement mette en oeuvre, pour atteindre cet objectif, un recrutement dynamique dans les pays francophones, à tradition francophone ou latine.**

L'accueil et l'insertion à la société québécoise

L'acceptation positive de l'augmentation de l'immigration par les Québécois dépend, dans une large mesure, de la mise sur pied de politiques claires d'intégration à la majorité francophone.

Les politiques fédérales d'immigration doivent tenir compte de cette responsabilité **unique** et additionnelle du Québec en matière d'immigration.

Tout en accueillant plus d'immigrants, le Parti libéral du Québec veut qu'ils puissent pleinement s'intégrer à la société québécoise, tant sur le plan social qu'économique.

Ainsi, la connaissance de la langue française s'avère nécessaire pour atteindre cet objectif. Mais cela n'est pas suffisant, il leur faut connaître en plus leur milieu d'accueil.

Pour ce faire, il faudra tout d'abord mieux soutenir les groupes et organismes sans but lucratif qui prennent en charge les immigrants dès leur arrivée, leur trouvent un logement ou un emploi et facilitent leur insertion dans notre société. La communauté francophone accuse, à ce chapitre, des retards importants et il nous faudra mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour faire en sorte de les combler.

Le gouvernement a déjà beaucoup fait pour améliorer, chez les nouveaux arrivants, l'apprentissage de la langue française. Il devra cependant faire encore plus: il en va ultimement de la survie du fait français en Amérique. Ainsi, le gouvernement verra à consacrer des sommes plus substantielles à la francisation des immigrants qui ne participent pas au marché du travail. Il verra également à faciliter, pour les travailleurs et pour les travailleuses allophones, l'apprentissage du français à proximité de leurs lieux de travail.

Au-delà de l'apprentissage du français, il faut aussi dispenser aux nouveaux arrivants les connaissances qui leur sont indispensables pour s'intégrer plus facilement dans notre société. Nous recommandons que le gouvernement crée un nouveau programme à cet effet. Il devra de plus miser sur le dynamisme de groupes et d'associations à vocation socio-économique ou communautaire pour en faciliter la mise en place.

Le milieu scolaire constituant l'un des lieux privilégiés de contact entre les nouveaux arrivants et la société québécoise, le gouvernement soutiendra les projets éducatifs axés sur l'intégration des enfants immigrants. Nous croyons également qu'il devra, non seulement promouvoir les valeurs de tolérance, de respect et de générosité déjà enracinées dans notre culture, mais aussi combattre, par tous les moyens dont il dispose, le racisme, la xénophobie ou tout simplement l'ignorance, notamment par une meilleure information et par des programmes adéquats en milieu scolaire et en milieu de travail.

Savoir vivre ensemble

L'émigration est un important volet de la politique libérale pour un redressement démographique. Au-delà du dynamisme économique retrouvé qui réduit l'émigration vers les autres provinces, le Parti libéral du Québec croit qu'il faut faire en sorte que tous les Québécois, quelles que soient leurs origines, se sentent chez eux au Québec.

La communauté anglophone

Comprendre que le déclin démographique affecte également la communauté anglophone du Québec et que celle-ci se trouve particulièrement touchée par l'émigration d'un grand nombre des siens vers les autres provinces, c'est aussi comprendre en bonne partie pourquoi elle éprouve une insécurité certaine face à son avenir.

Comprendre que les membres de la communauté anglophone ont choisi de vivre et de travailler ici à bâtir pour notre société un avenir meilleur, c'est aussi comprendre la profondeur de leur attachement au Québec.

• Garantir le maintien et le développement des institutions anglophones

Il y a, au Québec, un certain nombre d'institutions anglophones qui ont desservi depuis des décennies aussi bien les membres de cette communauté que ceux des autres communautés, quelle que soit leur langue d'origine. Dans le domaine de l'éducation et dans celui de la santé, en particulier, certaines de ces institutions ont acquis une réputation d'excellence sur le plan international qui a rejailli sur tout le Québec.

Il ne fait aucun doute, pour notre Parti, que ces institutions sont là, non seulement pour rester, mais aussi qu'elles doivent pouvoir continuer à se développer au même titre que celles desservant les francophones.

Pour le Parti libéral du Québec, la communauté anglophone du Québec fait partie intégrante de ce que nous avons appelé le caractère distinct de notre société. Ainsi, pour soutenir et développer une communauté anglophone dynamique, le Parti libéral du Québec propose les mesures suivantes:

• Améliorer l'enseignement de l'anglais, langue maternelle, et du français, langue seconde

Comme pour le système francophone, il faudra, à tous les niveaux d'enseignement, s'assurer de la qualité de la connaissance des langues, tant sur le plan oral que sur le plan écrit. Ainsi, il y aura lieu de mieux préciser les objectifs cognitifs dans les programmes, de valoriser la qualité de la langue dans les examens tant au cégep qu'à l'université et d'envisager l'ajout d'une heure par semaine au primaire pour l'étude de la langue.

• Soutenir les entreprises culturelles anglophones

La vie culturelle anglophone doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'entreprises culturelles spécifiquement anglophones (théâtre, médias, etc.). Celles-ci sont nécessaires à la survie de cette communauté et elles devront, au même titre que les entreprises francophones, pouvoir compter sur l'aide technique et financière de l'État à l'intérieur des programmes existants.

- **Assurer une place réelle dans les mécanismes de décision**

Les Québécois anglophones doivent avoir une place réelle et efficace dans le processus de décision politique et administrative de l'État. Pour le Parti libéral du Québec, il faut agir pour augmenter la participation des Québécois de langue maternelle anglaise dans la fonction publique.

Les communautés culturelles

Par leur apport culturel et économique, les Québécois issus des communautés culturelles fournissent une contribution remarquable au progrès de notre société. Il incombe au Québec, en contrepartie, de tout mettre en oeuvre pour faire en sorte que les membres des communautés culturelles y occupent désormais toute la place qui leur revient. Afin de s'assurer que cet objectif soit pleinement atteint, l'État fera appel à tous ses partenaires: nous devons relever le défi de la reconnaissance à part entière de tous ces citoyens au sein de notre collectivité.

Il s'agit d'intégrer les membres des communautés culturelles et non de les assimiler. Pour le Parti libéral du Québec, cela veut dire bâtir des ponts entre les membres de ces communautés culturelles et rapprocher les Québécois d'origines différentes et ce, dans le respect des cultures de chacun. Finalement, ce processus implique tant un changement de notre mentalité qu'une volonté des immigrants de participer à notre culture.

Comprendre que les Québécois issus des communautés culturelles veulent pouvoir s'intégrer à la majorité francophone tout en restant fidèles à leurs origines, c'est commencer à mieux savoir vivre ensemble.

- **Sensibilisation à l'apport des communautés culturelles**

Ainsi, nous croyons que les campagnes de sensibilisation et d'information du gouvernement devront davantage refléter la dimension pluriculturelle de notre société. Pour ce faire, les membres de communautés culturelles devront y occuper la place qui leur revient. Dans un même ordre d'idées, l'État incitera les entreprises à inclure davantage de membres des communautés culturelles dans leur publicité.

Le ministère de l'Éducation portera, par ailleurs, une attention particulière à la formation des professeurs qui oeuvrent en milieu multiculturel.

- **Sensibilisation aux possibilités du marché du travail**

Les membres des communautés culturelles ont tendance à concentrer leur activité économique dans deux grands secteurs: l'industrie manufacturière et les services où leur présence dans la restauration, l'hébergement et l'enseignement est significative. Il faut donc mettre en place une campagne de sensibilisation et des programmes ponctuels dans les milieux ethniques, afin de mieux leur faire connaître les opportunités d'emploi disponibles au Québec, et afin d'accroître leur présence dans tous les secteurs d'activité économique et en particulier, dans le secteur public.

3- S'adapter au choc démographique

À court terme, le vieillissement de la population est inéluctable. Nous avons déjà examiné toutes les conséquences de ce phénomène. En outre, l'accroissement de l'immigration posera de nouveaux défis d'importance majeure à notre société. Pour les relever avec succès, elle doit prévoir ces phénomènes dans toute la mesure du possible et s'y préparer judicieusement.

Trois questions fondamentales reliées au choc démographique sont abordées ici: le rôle des personnes âgées dans une société vieillissante, le financement de certains programmes sociaux, et finalement, la protection du fait français dans une société vieillissante et davantage pluriculturelle.

Pour faire une place aux aînés

Il est difficile, sur le plan social, de maintenir une société unifiée si on néglige l'apport des aînés. Il ne faut pas viser uniquement à préserver leur autonomie à cause des coûts engendrés par leur dépendance; il faut surtout faire en sorte que leur présence active soit considérée comme essentielle à un sain équilibre des valeurs, sans quoi notre société sera orpheline. Il s'agit de redécouvrir un sens à la vieillesse basé sur d'autres notions que celles de la reconnaissance et du repos bien mérité.

Notre société ne doit pas exiler ses aînés. Elle doit s'adapter au fait qu'ils constituent 10% de la population et que leur nombre doublera d'ici vingt ans. Si l'on constate une certaine marginalisation de nos aînés, c'est vers l'ensemble de notre société qu'il faut se tourner pour l'inviter à faire les ajustements sociaux nécessaires. Nous sommes ici dans le domaine des valeurs et des attitudes. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec croit qu'il faut convier la population à une large réflexion sur la place des personnes âgées qui conduira ultimement à une politique intégrée pour le troisième âge.

Dans un premier temps, à titre d'actions préliminaires pour faire une place aux personnes âgées, le Parti libéral du Québec propose deux axes: la réduction de leur isolement et le développement de services sociaux et de santé adaptés.

Réduire l'isolement des aînés

Plus que tous les autres citoyens de notre société, les personnes âgées sont victimes de solitude. Elles sont souvent autonomes mais seules et sans famille. Pour échapper à cette solitude, plusieurs optent pour l'hébergement public ou privé même si elles ont la capacité de mener une vie active. Et leur présence en institution accélère souvent la diminution naturelle de leurs habiletés.

On constate, depuis quelques années, l'apparition d'un clivage entre les générations. Ce sont les personnes âgées qui en souffrent le plus. Le Parti libéral du Québec croit nécessaire de rapprocher les différentes générations. À cet égard, l'action de l'État ne peut cependant qu'être indirecte et limitée.

C'est au niveau du logement que l'on peut faire le plus pour rapprocher les générations. À cet effet, un gouvernement libéral favorisera les concepts d'habitation qui permettent aux personnes âgées qui le désirent de partager leur logement avec d'autres personnes. En outre, il aidera financièrement les familles qui acceptent d'héberger leurs parents autonomes.

En diminuant la part du revenu consacrée au logement, ces mesures permettraient à plusieurs personnes seules et sans famille d'échapper à la solitude et d'améliorer leur condition économique.

Mieux adapter les services sociaux et de santé aux besoins des aînés

Le gouvernement libéral a prévu l'ouverture d'unités gériatriques en milieu hospitalier. De plus, il faudra reconnaître les services de santé et les services sociaux offerts à l'intérieur des résidences relevant du réseau privé d'hébergement.

Le développement des services de maintien à domicile doit être encouragé pour les personnes âgées autonomes, mais ne doit pas être considéré comme une panacée. En effet, la lourdeur administrative et l'accroissement incontrôlable des coûts peuvent menacer l'efficacité de tels services. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec souhaite associer des organismes non étatiques et communautaires d'entraide à la prestation de tels services, dans le respect de leur autonomie, en coordination avec les CLSC et le réseau public. Enfin, la recherche en gérontologie et en gériatrie sera fortement encouragée.

Notre société devra mieux adapter les services sociaux et de santé aux besoins des personnes âgées. Ce sera là l'une des exigences sociales des années quatre-vingt-dix.

Pour maintenir des programmes sociaux chers aux Québécois

Le vieillissement de la population, accompagné d'un rétrécissement du bassin de contribuables dont nous avons déjà fait état, pose le problème de la pérennité de certains programmes sociaux chers aux Québécois.

Assurer la capitalisation du Régime des rentes du Québec

S'il y a un programme social fortement influencé par la démographie, c'est bien le Régime des rentes du Québec. Pour payer les rentes d'une génération de travailleurs, le Régime compte en partie sur les cotisations des enfants de cette génération. Conséquence de la tendance au déclin démographique, la Régie des rentes prévoit l'épuisement de la réserve vers l'an 2004, soit dans quinze ans.

La Régie devrait normalement augmenter les cotisations ou limiter les rentes, ou les deux. Toutefois, cela pénaliserait tous les participants au Régime ayant des enfants et qui ont ainsi contribué à la stabilité du Régime. Il serait plus équitable de tenir compte du nombre d'enfants attribués au participant, soit au niveau des cotisations, soit au niveau des rentes. Un gouvernement issu du Parti libéral du Québec élaborera une formule en ce sens, de façon à préserver ce programme nécessaire à la qualité de vie des Québécois retraités.

Pour maintenir un réseau de santé et de services sociaux fort et accessible

Le gouvernement libéral a déjà présenté ses orientations quant à des réformes substantielles dans le domaine de la santé. Dans cet énoncé de politique, le gouvernement réitère sa volonté d'assurer des services sociaux et de santé accessibles et de qualité. Des objectifs, des orientations et un cadre d'action y sont définis afin d'apporter les correctifs nécessaires ainsi que d'ouvrir la voie à une plus grande implication et à un engagement renouvelé des établissements, des groupes communautaires et de la population.

Il y a là un effort de rationalisation et une stratégie de développement qui s'avéraient nécessaires. En effet, le vieillissement de la population, le développement des technologies médicales et l'émergence de nouveaux problèmes de santé exercent déjà des pressions sur les coûts de notre système public qui iront en s'accroissant. Nous approchons du seuil critique.

La capacité de payer des contribuables a ses limites. Il serait difficile de consacrer aux services de santé et sociaux plus de 9 à 10% du PIB compte tenu des autres missions importantes attribuées à l'État. Cette question est d'autant plus cruciale que la contribution du gouvernement fédéral au financement de la santé ne cesse de décroître malgré les représentations des provinces.

Les demandes toujours accrues dans un système public, universel, accessible et gratuit risquent de provoquer la surchauffe. Sans modifier ces traits fondamentaux de notre système, des mécanismes régulateurs s'avèrent toutefois nécessaires. Il faut, dès maintenant, se préparer à faire plus et autrement avec des ressources inévitablement limitées. Il faudra faire preuve d'imagination et innover à maints égards.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements ont tenté de rationaliser l'offre, ce qui comporte des limites et peut aboutir à une restriction de l'offre. Le contrôle sans discernement de l'offre d'un service (ex. fermeture de lits ou de l'urgence) entraîne forcément des iniquités. Un certain nombre de personnes souffrant d'affections graves peuvent subir un retard de diagnostic et de traitement qui peut leur être préjudiciable. Ceci est socialement inacceptable; en outre, de telles situations risquent d'engendrer ultérieurement des coûts encore plus élevés.

À la restriction de l'offre, il faut substituer des mécanismes visant à agir sur la demande. Plutôt que d'imposer un ticket modérateur, c'est par une prise de conscience par les citoyens des coûts du régime et de l'importance d'utiliser les ressources appropriées que nous y parviendrons.

Le Parti libéral du Québec propose d'informer périodiquement les usagers, en des termes facilement compréhensibles, sur l'évolution des coûts de leur système de soins dans son ensemble; de bien leur expliquer l'obligation qu'il y a de faire des choix et de définir ce qui est médicalement et socialement requis, et finalement, d'insister sur la nécessité de dispenser à travers le réseau public, des services de base efficaces, distribués équitablement, à des coûts raisonnables.

Une meilleure information sur les portes d'entrée dans le système et un meilleur accès aux services de diagnostic constituent un moyen pour permettre aux citoyens d'utiliser, de façon optimale, les services de santé et ainsi de contribuer à la résolution des problèmes de congestion du système.

D'autres mesures peuvent également être envisagées pour agir sur la demande de services de santé. À titre d'exemple, la carte d'assurance-maladie pourrait être accompagnée ou remplacée par un carnet de santé dans lequel le médecin consulté serait tenu d'inscrire la date de consultation, le nombre et le type d'exams de radiologie et de laboratoire. Cette mesure de contrôle, tout en respectant la confidentialité, permettrait d'éliminer certaines duplications d'investigation et de traitement.

Au-delà de ces pistes de solution, le Parti libéral du Québec animera un large débat, au cours des prochaines années, pour dégager des consensus sur les orientations à mettre en oeuvre pour agir sur la demande de services sociaux et de santé. À l'instar de toute la population, le Parti libéral du Québec est profondément attaché à nos programmes sociaux créés par les gouvernements libéraux dans de nombreux cas. Mais reconnaissant les problèmes prévisibles, il fait appel à la lucidité de tous pour assurer l'avenir de nos programmes sociaux.

Pour une culture française forte et rayonnante

Foyer historique de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord, le Québec est devenu, ces dernières décennies, une société pluraliste et ouverte sur le monde. À ce titre, elle doit aujourd'hui continuer à faire tout en son pouvoir pour protéger et pour promouvoir son caractère distinct, tout en sachant tirer profit

de l'atout remarquable que constitue pour elle l'apport culturel des communautés anglophone et néo-québécoise.

Parce que le déclin démographique menace le fait français, le Québec doit apporter une très grande attention à la qualité de sa langue et à la vitalité de sa culture. Car c'est sur leur force et leur richesse que repose désormais sa capacité de préserver le caractère distinct de notre société au Canada et en Amérique du Nord.

Pour une amélioration de l'apprentissage du français

Ce sont les parents qui ont, au premier chef, le devoir d'inculquer à leurs enfants le respect de leur langue. Mais c'est à l'école que se fait l'apprentissage structuré de la langue. Ainsi, nous croyons que cette dernière a un rôle primordial à remplir pour améliorer la qualité du français parlé et écrit.

a) Une bonification de l'enseignement du français au primaire et au secondaire

En 1988, le gouvernement proposait à cet égard un plan d'action. Il demandait aux commissions scolaires, de concert avec les enseignants, de mettre en oeuvre des mesures précises pour améliorer la qualité du français, en généralisant notamment l'évaluation à la fin de la sixième année du primaire et de la cinquième année du secondaire.

Il devra cependant faire davantage.

• Augmenter la rigueur cognitive dans les objectifs

L'évaluation de programmes aux niveaux primaire et secondaire a révélé une faiblesse dans la définition des objectifs qui y sont poursuivis en matière d'apprentissage du français. Pour remédier à cette situation, le gouvernement devra revoir en profondeur les cours et les programmes qui sont dispensés par les commissions scolaires.

• Améliorer le matériel pédagogique

L'amélioration de l'apprentissage du français dans les écoles implique la disponibilité d'outils pédagogiques de qualité. Il faut, par exemple, améliorer le contenu et les équipements des bibliothèques scolaires. Le Parti libéral du Québec recommande que le gouvernement mette en oeuvre une politique à cet effet dans les meilleurs délais.

• Augmenter le temps alloué à l'étude du français

Tout en tenant compte des limites financières du gouvernement, l'apprentissage du français à l'école serait amélioré si plus de temps y était consacré. Le gouvernement verra avec ses partenaires du secteur de l'éducation, soit les commissions scolaires et les enseignants, à réaménager les programmes existants pour y introduire, sur une base hebdomadaire, une heure de classe additionnelle consacrée à cette amélioration.

b) Une évaluation des connaissances en français au cégep et à l'université

Plusieurs rapports ont mis en évidence certaines déficiences en ce qui concerne la maîtrise de la langue écrite chez les étudiants des niveaux collégial et universitaire.

Bien que ces faiblesses soient attribuables aux carences en cette matière de l'enseignement au primaire et au secondaire, les collèges et les universités sont également concernés dans la mesure où la plupart de leurs diplômés seront appelés à occuper des fonctions nécessitant une très bonne connaissance de la langue française.

Pour y remédier, certaines universités ont déjà pris l'initiative de soumettre leurs étudiants à une épreuve de connaissance de la langue française à l'entrée où, petit à petit, la maîtrise de la langue deviendra l'un des critères d'admission.

À cet égard, nous recommandons au gouvernement libéral d'inciter les cégeps et les universités à mettre sur pied des mécanismes permettant de faire de la qualité du français, un élément d'évaluation dans toutes les disciplines.

c) La valorisation et le perfectionnement des enseignants

C'est sur les enseignants que repose en très grande partie le succès des moyens proposés pour améliorer la qualité du français. Pour le Parti libéral du Québec, il faut valoriser le rôle professionnel de l'enseignant puisque ce dernier contribue, par son travail, à la survie de notre collectivité.

De plus, le gouvernement verra, en collaboration avec les commissions scolaires, à mettre en oeuvre un programme visant à corriger leurs déficiences en matière d'enseignement du français. Il s'agit essentiellement d'identifier et d'implanter certaines mesures correctrices et de fournir un encadrement humain et matériel propice à l'apprentissage du français en fournissant aux enseignants le perfectionnement approprié aux objectifs visés.

d) L'accès au livre

La lecture est essentielle à la maîtrise de la langue. Pour s'y adonner, il importe d'avoir accès au livre. L'accès au livre a progressé au Québec depuis une trentaine d'années. Les bibliothèques publiques ont joué un rôle important dans cette progression. La situation du français commande de faire plus. En effet, il y a lieu d'améliorer davantage la qualité des bibliothèques et d'en élargir l'accès puisque près de 900 000 citoyens, situés principalement en région, ne peuvent fréquenter une bibliothèque publique.

Le Parti libéral du Québec propose, dans un second mandat, d'oeuvrer à l'amélioration de la qualité des bibliothèques en élevant davantage les budgets d'achat de livres et d'augmenter, en collaboration avec les municipalités et les villes, le nombre de bibliothèques de son réseau public.

Le développement d'une culture forte et rayonnante

Le développement et le rayonnement de notre culture constituent les facteurs déterminants qui permettent à notre société, non seulement de préserver et de consolider sa sécurité culturelle, mais aussi d'exercer une plus grande force d'attraction sur les nouveaux arrivants.

Le taux de croissance des dépenses du ministère des Affaires culturelles a été, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, d'environ le double du taux de croissance du budget. De plus, le gouvernement a

amélioré les avantages fiscaux consentis aux entreprises culturelles dans le secteur du cinéma et de la production télévisuelle.

L'effort en faveur de la culture représente, en 1988-1989, environ 0,8% du budget de la province, alors qu'il représentait environ 0,6% du budget en 1985-1986. Le gouvernement a ainsi oeuvré pour se rapprocher de l'objectif de 1% du budget consacré à la culture. L'effort financier du gouvernement ne pourra pas nécessairement se faire au chapitre des dépenses, compte tenu de notre intention de limiter leur croissance en proportion du PIB. Mais cet objectif, toujours très important pour notre Parti, pourra se matérialiser par le biais de la fiscalité.

Bien sûr, il appartiendra toujours aux créateurs de créer et il n'appartiendra jamais au gouvernement de définir ce qui est culturellement valable. Nous sommes cependant persuadés que le gouvernement peut et doit les soutenir en améliorant leurs conditions économiques, en facilitant l'accès à la culture pour l'ensemble de la population québécoise et en favorisant un meilleur rayonnement et une mise en valeur accrue de nos produits culturels.

• Soutenir la production et la création

Parce que la valeur de ces produits repose sur de nombreux facteurs, peu de marchés présentent un caractère aussi aléatoire que celui des arts, ce qui place les créateurs dans une grande insécurité financière. Pour pallier ce problème, le gouvernement du Parti libéral du Québec a déjà largement contribué à améliorer la situation des artistes en leur accordant un statut fiscal particulier.

Le Parti libéral du Québec attache, de plus, une grande importance au soutien des jeunes artistes de la relève. Concrètement, le gouvernement incitera les organismes qui reçoivent une aide financière de l'État à faire une meilleure place aux jeunes créateurs tout en soutenant celles et ceux d'entre eux qui veulent mettre sur pied des entreprises culturelles. Il continuera par ailleurs à appuyer financièrement les festivals, les concours et les autres manifestations culturelles qui permettent à la relève de mieux se faire connaître.

• Favoriser la diffusion de la culture

Le marché culturel québécois est limité. Cette contrainte constitue non seulement un défi pour notre dynamisme culturel, mais elle justifie aussi une aide gouvernementale mieux soutenue pour assurer une diffusion accrue des produits québécois.

Ainsi, le Parti libéral du Québec propose que des mesures fiscales soient mises en oeuvre pour encourager les personnes qui investissent dans les oeuvres québécoises. Il recommande, par ailleurs, que l'aide gouvernementale aux arts de la scène comporte l'obligation, pour les entreprises qui s'en prévalent, de contribuer davantage à la diffusion des produits québécois.

D'autre part, il devra encourager, par tous les moyens à sa disposition, les initiatives visant à augmenter le rayonnement culturel du Québec. Ainsi, le Parti libéral du Québec recommande au gouvernement de créer un «fonds d'aide à la diffusion» des produits culturels, afin de favoriser une meilleure mise en marché des oeuvres culturelles québécoises à l'échelle mondiale.

IV. NOTRE CHOIX: ASSURER L'AVENIR DU FAIT FRANÇAIS

Le Québec se trouve confronté à une situation démographique qui exige de notre part des choix immédiats pour préserver l'avenir du fait français en Amérique.

Le Québec aura beau protéger le français par des lois, clamer son caractère distinct, soutenir ses artistes, tout cela sera vain s'il ne parvient pas à faire des choix aujourd'hui pour demain et à relever dès maintenant son défi démographique.

C'est pourquoi nous croyons, pour notre part, que le redressement démographique constitue, pour notre société, l'un des enjeux majeurs des années quatre-vingt-dix et de l'an 2000. Pour y faire face, cette dernière doit atteindre deux grands objectifs: infléchir les tendances et s'adapter au choc du vieillissement d'une partie importante de sa population. Il lui incombe, à cet égard, de réaliser dès maintenant les ajustements sociaux nécessaires pour rétablir son équilibre. Car il s'agit, en définitive, d'assurer sa pérennité au Canada et à l'échelle de ce continent.

14. NOTRE CHOIX: ASSURER L'AVENIR DU FRANÇAIS

La Québec se trouve confronté à une situation démographique qui exige de nous par des choix immédiats pour préserver l'avenir de la langue en français.

Le Québec aura beau protéger le français par des lois, donner son caractère distinct, soutenir ses artistes, tout cela sera vain si ne parvient pas à faire des choix aujourd'hui pour demain et à relever ces défis devant son défi démographique.

C'est pourquoi nous croyons, par notre part, que le redressement démographique constitue pour notre société l'un des enjeux majeurs des années quatre-vingt-dix et de l'an 2000. Pour faire face, cette dernière doit atteindre deux grands objectifs: attirer les immigrants et s'adapter au choc du vieillissement d'une partie importante de sa population. Il lui incombe à cet égard de explorer dès maintenant les questions nouvelles nécessaires pour réaliser son équilibre. Car il s'agit, en définitive, d'assurer sa pérennité au Canada et à l'échelle de ce continent.

CONCLUSION:

Une richesse à renouveler

Le Parti libéral du Québec est présent aux grands rendez-vous de l'Histoire. Au début des années soixante, il a développé notre système d'éducation. Dans les années soixante-dix, il a rendu la santé accessible à tous. Dès le début des années quatre-vingt, il identifiait le redressement économique comme l'objectif prioritaire et, au cours du mandat qui s'achève, le Québec a retrouvé la prospérité.

Aujourd'hui, pour assurer les conditions de base à notre épanouissement collectif durant la prochaine décennie, le Parti libéral du Québec propose d'orienter l'action d'un gouvernement libéral vers la consolidation de la prospérité, la protection de notre patrimoine naturel et le redressement démographique.

De la prospérité économique dépend en grande partie la qualité de vie des citoyens. Pour continuer dans cette voie, le Parti libéral du Québec propose à la population un effort renouvelé sur cinq plans stratégiques.

Premièrement, le développement des ressources humaines, pierre angulaire de la force économique, fera l'objet d'efforts soutenus, notamment au plan de la formation professionnelle. Deuxièmement, l'assainissement des finances publiques se poursuivra. C'est une question d'équité envers les générations futures. Troisièmement, la capacité des entreprises québécoises à tirer parti des nouvelles opportunités créées par l'ouverture des économies nationales sera renforcée. Quatrièmement, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec appuiera les secteurs de la recherche et du développement technologique afin d'accélérer la modernisation de notre structure industrielle. Finalement, dans une perspective de justice sociale, un gouvernement libéral orientera les efforts de développement économique de façon à favoriser un meilleur équilibre entre les régions.

La protection du patrimoine naturel est l'affaire de tous, mais en premier lieu celle du gouvernement. C'est pour le Parti libéral du Québec un des enjeux prioritaires de la prochaine décennie.

Avant toute chose, un gouvernement libéral agira de manière à assurer la sécurité environnementale des citoyens. En outre, il s'efforcera d'intégrer l'environnement à l'économie à travers le vaste projet de mise en valeur du Saint-Laurent, d'une part, et par une nouvelle approche environnementale intégrée à la production manufacturière, d'autre part.

Un problème particulier appelle une attention immédiate: les déchets solides que produit notre société en quantité phénoménale. Le Parti libéral du Québec propose des mesures destinées à rendre leur gestion plus conforme aux principes écologiques.

Outre ces interventions sectorielles, un gouvernement issu du Parti libéral du Québec adoptera une série de mesures pour faire avancer la cause environnementale, tant à l'intérieur de l'appareil d'État que dans l'ensemble de la société. À ce titre, l'éducation environnementale des citoyens fera l'objet d'efforts accrus.

Le redressement démographique est le moyen le plus efficace de lutte pour la survie du **fait français en Amérique du Nord**. Profondément attaché à notre caractère distinct, le Parti libéral du Québec fera de cette question le défi social majeur d'un prochain mandat.

Pour infléchir puis renverser la tendance au déclin démographique que connaît actuellement le Québec, un gouvernement libéral adoptera un plan d'action pour la famille qui se traduira par un appui politique et un soutien concret aux parents. En outre, il accroîtra tant l'immigration que l'effort nécessaire à l'intégration des nouveaux arrivants dans notre société. Tous les Québécois devront savoir vivre ensemble.

Rempli d'espoir et de volonté, mais aussi réaliste et pragmatique, le Parti libéral du Québec propose une série de mesures pour que le Québec s'adapte au phénomène démographique: renforcer le rayonnement de la culture française, faire une place aux aînés et protéger nos programmes sociaux vulnérables au déclin démographique.

Ce programme politique a présenté les priorités du Parti libéral du Québec pour un second mandat: consolider la prospérité, protéger notre environnement, assurer l'avenir du fait français. Tels sont nos choix pour un véritable épanouissement de notre société et parce que nous envisageons, plus que jamais, le Québec comme une richesse à renouveler.